

Étapes pour un changement transformateur :

Plan de mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Canada

Sauf indication contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales.

On vous demande :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2025

J2-596/2025F-PDF
ISBN 978-0-660-75735-3

Février 2025

Le gouvernement du Canada souhaite remercier Robert Small pour avoir créé l'œuvre d'art accompagnant le plan de mise en œuvre.

BIOGRAPHIE : Robert Small

L'artiste de renom Robert Small, C.M., est récipiendaire de l'Ordre du Canada. Il est le seul artiste visuel afro-canadien à avoir été intronisé dans l'Ordre et le plus jeune Afro-Canadien à l'avoir été. Depuis trente ans, Small crée l'affiche annuelle et historique LEGACY, qui illustre des portraits captivants de l'expérience et de l'histoire des personnes afro-canadiennes et africaines. Small est un conteur, un historien et un acteur influent. Il a inspiré des générations d'artistes afro-canadiens à faire de l'art leur carrière et a informé l'ensemble de la population canadienne sur les contributions des personnes d'origine africaine à la société grâce à son art. Small a toujours été l'artiste afro-canadien le plus connu et le plus célèbre de ces trente dernières années.

Pour en savoir plus sur les œuvres de Small, consultez son site Web : www.thelegacyposter.com.

Démarche artistique :

Avant de commencer une œuvre d'art, je mène des recherches approfondies sur le thème que je souhaite explorer. Depuis des années, mon travail capture l'expérience de la diaspora africaine, en se concentrant sur des récits positifs qui inspirent l'espoir, célèbrent les triomphes et mettent en valeur notre histoire.

Mon art remet en question les représentations traditionnelles de l'histoire africaine, en mettant l'accent sur l'autonomisation plutôt que sur la lutte. Au lieu de présenter notre passé comme un sujet de deuil, je l'illustre comme une source d'inspiration. Je dépeins la diversité, la puissance et la complexité des personnes noires, rejetant les représentations unidimensionnelles. Mon art n'est pas simplement un moyen d'atteindre une fin, il est autonome et chaque œuvre revêt une importance historique. Avant tout, mon travail reflète l'évolution de mon état d'esprit, de mes émotions et de mes perspectives tout au long de ma carrière.

Grâce à mes origines barbadiennes, à ma naissance au Canada et à mon expérience afro-canadienne, je m'inspire d'un large éventail d'influences culturelles. Mon art est une fusion d'expériences personnelles, de réflexions politiques et d'évolution artistique, qui traduit ma vision en un récit visuel durable.

Description : « La route sur laquelle la justice a marché »

Marcher sur le chemin de la justice est un voyage qui exige sagesse, résilience et unité. Dans cette œuvre d'art que j'ai créée, l'homme et la femme marchent ensemble, incarnant la force des générations du passé et du présent, tandis que le garçon avance à grands pas, symbolisant l'avenir façonné par leurs conseils. L'oiseau Sankofa sur la chemise, un puissant symbole Adinkra signifiant « revenir et obtenir », nous rappelle que le progrès est ancré dans la compréhension de notre histoire. Il signifie l'importance de tirer les leçons du passé pour façonner un avenir juste et équitable. Leurs pas en avant illustrent un engagement intergénérationnel en faveur de la justice, où le savoir, l'expérience et l'espoir marchent ensemble.

Table des matières

Message du ministre de la Justice et procureur général du Canada.....	1
Aperçu : réponse au rapport <i>Étapes pour un changement transformateur : Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires</i>	3
Le plan de mise en œuvre en détail : jeter les bases et franchir la première étape.....	7
I. Engagements du gouvernement du Canada à l'égard de la lutte contre le racisme envers les personnes noires dans le système de justice pénale	7
Établir un plan sur 10 ans pour un avenir meilleur	7
Se fonder sur des données probantes.....	8
Faire preuve de leadership fédéral et continuer de travailler avec les communautés noires et tous les paliers de gouvernement.....	8
Reconnaître que les coûts humains et économiques de l'inaction ne feront qu'augmenter	9
II. Établir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.....	10
Pilier 1 : déterminants sociaux de la justice (recommandations 9 à 33).....	10
Pilier 2 : services de police (recommandations 34 à 42).....	12
Pilier 3 : tribunaux judiciaires et législation (recommandations 43 à 85).....	12
Pilier 4 : services correctionnels (recommandations 86 à 103)	13
Pilier 5 : libération conditionnelle, réintégration et réinsertion (recommandations 104 à 114)	14
III. Processus de suivi : un cadre de responsabilisation	16
IV. Le contexte : comment en sommes-nous arrivés là?	17
Les origines du racisme envers les personnes noires au Canada	18
L'expérience des Canadiennes et Canadiens noirs : être une personne noire au Canada.....	20
Leadership des personnes canadiennes noires aux Nations Unies.....	24
Conclusion	26

Annexe 1 : Initiatives récentes du gouvernement du Canada pour s’attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires.....	27
Pilier 1 : déterminants sociaux de la justice.....	28
i) des initiatives destinées aux personnes noires	28
ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés.....	31
Pilier 2 : services de police.....	35
i) des initiatives destinées aux personnes noires	35
ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés.....	35
Pilier 3 : tribunaux judiciaires et lois	38
i) des initiatives destinées aux personnes noires	38
ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés.....	39
Pilier 4 : services correctionnels	44
i) des initiatives destinées aux personnes noires	44
ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés.....	44
Pilier 5 : libération conditionnelle, réintégration et réinsertion	45
i) des initiatives destinées aux personnes noires	45
ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés.....	45
Notes de fin	46



Message du ministre de la Justice et procureur général du Canada

Nous avons le privilège de vivre dans un pays qui valorise et fait progresser les droits de la personne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Parmi ces droits, l'égalité est l'une des valeurs canadiennes les plus fondamentales. Elle est ancrée dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et garantie pour tous.

En même temps, nous devons reconnaître que l'égalité n'a pas été une valeur fondatrice de notre pays, mais qu'elle a plutôt évolué au fil du temps, conduisant à l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982. Notre pays, tout comme d'autres anciennes colonies, a été fondé peu après l'abolition de l'esclavage légal, qui a perduré jusqu'à 35 ans seulement avant la Confédération. Même après la fin de l'esclavage au Canada, la ségrégation des personnes noires a subsisté dans certaines régions du pays jusqu'en 1983, un an après l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ce qui s'est traduit par un héritage de marginalisation économique et de désavantages socioéconomiques.

Conséquence directe de notre histoire, en 2025, le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires restent ancrés dans nos institutions. Les séquelles qui en découlent demeurent une réalité quotidienne et vécue par les personnes noires au Canada, ce qui empêche notre pays d'atteindre son objectif de l'égalité pour tous. Le racisme envers les personnes noires nuit aux familles et aux communautés et coûte au Canada les précieuses contributions des personnes noires de partout au pays. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble

pour éradiquer le racisme envers les personnes noires, pour assurer le bien-être et la prospérité des personnes noires au Canada, et pour que le cœur et l'esprit de toutes les personnes au Canada restent ouverts, et que les espoirs et les rêves restent illimités.

Je me fais l'écho des propos exprimés par le premier ministre, dans un discours qu'il a prononcé lors d'une réception tenue dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, en février 2018 : « Il est temps que nous reconnaissons que le racisme anti-noir et les préjugés inconscients existent bel et bien. [...] il est temps que nous agissions pour garantir l'égalité des chances et un traitement égal des Canadiens noirs [...] ». Depuis qu'il a officiellement reconnu, en 2018, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, proclamée par les Nations Unies, le gouvernement du Canada a commencé à déployer des efforts considérables pour éradiquer le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires de nos institutions et de notre société. Nous avons créé la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme afin d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les communautés noires et les autres communautés racisées, les Autochtones et les minorités religieuses, et de promouvoir un pays où chaque personne est en mesure de participer pleinement à la société et a des chances égales de réussir. Dans sa lettre de mandat au ministre de la Justice en 2021, le premier ministre a poussé ces idées plus loin en appelant le ministre à créer la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.¹

Les personnes noires continuent de subir des conséquences négatives dans le système de justice pénale à un taux plus élevé que toutes les autres personnes au Canada, à l'exception des Autochtones, et réclament des changements depuis des décennies. J'ai eu le privilège de parler à des personnes noires de partout au pays de la réforme de notre système de justice pénale afin de le rendre plus égalitaire et plus efficace. Un point ressort clairement de ces conversations : c'est la défense des intérêts des communautés noires qui nous a menés à ce moment historique.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude au Groupe directeur externe de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires pour sa diligence, son leadership et son dévouement à l'égard de l'élaboration de cette stratégie. Dans son rapport, [Étapes pour un changement transformateur : Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#), le Groupe directeur a formulé des recommandations en vue d'apporter un changement transformateur au système de justice pénale. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé aux activités de mobilisation et de consultation menées par les organismes de la communauté noire à l'automne 2023 partout au Canada. Vos contributions ont fait partie intégrante de l'élaboration de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, et les mesures que nous mettons en œuvre doivent toujours être le reflet de vos voix.

Éradiquer le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires dans le système de justice pénale n'est pas une mince affaire. Cela prendra du temps et des efforts constants. Il doit également y avoir un engagement continu à s'attaquer à la myriade de facteurs socioéconomiques qui augmentent le risque d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale. Les changements doivent être fondés sur des données probantes, y compris des données ventilées selon la race et l'identité culturelle, que nous allons désormais collecter. Dans le cadre de ce plan de mise en œuvre, le gouvernement du Canada s'engage sur 10 ans à réaliser le changement transformateur nécessaire sur le terrain pour réduire la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels. Ce changement commencera par une série de nouveaux investissements qui sont décrits dans chacun des piliers du rapport.

La Stratégie se fonde sur des décennies de travail en cours au sein des communautés noires du Canada afin de veiller à ce que toutes les personnes au Canada bénéficient des mêmes chances, d'un traitement égal et d'une protection égale devant la loi et en vertu de celle-ci. Ensemble, nous pouvons créer un avenir meilleur, tenir la promesse de la Charte et renforcer la lutte contre le racisme envers les personnes noires au Canada.

L'honorable Arif Virani
Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Février 2025

Aperçu : réponse au rapport *Étapes pour un changement transformateur : Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires*

Le présent plan de mise en œuvre (le « plan ») est la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Groupe directeur externe (le « Groupe directeur ») de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, [Étapes pour un changement transformateur : Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#) (le « rapport »). Ce rapport constitue un document historique et important qui énonce des recommandations pour s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires qui a mené à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels.

Il est important de comprendre ce que renferme le rapport afin de situer le plan dans le contexte approprié.

Le rapport recommande des changements qui supposent une transformation fondamentale de notre conception de la justice pénale au Canada. Une transformation prenant en compte la manière dont les difficultés rencontrées dans les autres systèmes sociaux augmentent le risque pour une personne d'avoir affaire au système de justice pénale. Cette transformation prend également en compte la nécessité d'une approche holistique pour prévenir et réduire la criminalité et s'assurer que le système de justice pénale peut intervenir efficacement en ce qui a trait à la criminalité pour mieux protéger tous les membres de notre société.

Le rapport énonce des principes et des domaines prioritaires pour orienter le travail visant à opérer le changement. Le rapport énonce 114 recommandations au total. Huit d'entre elles visent à fournir des mécanismes permettant aux communautés noires de tenir le gouvernement du Canada responsable. Les autres recommandations sont regroupées sous cinq piliers et éclairent les expériences des personnes noires avec le système de justice pénale :

- Le pilier 1 : déterminants sociaux de la justice (recommandations 9 à 33), porte sur l'emploi et le revenu, le logement, l'éducation, la santé physique et mentale, la protection de l'enfance, l'immigration et l'établissement
- Le pilier 2 : services de police (recommandations 34 à 42) porte sur des domaines comme le profilage racial, la déjudiciarisation, l'éducation et la formation, ainsi que les mécanismes de surveillance et de responsabilisation
- Le pilier 3 : tribunaux judiciaires et législation (recommandations 43 à 85), comprend des modifications législatives au *Code criminel*, à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la formation sur le racisme envers les personnes noires, la représentation, l'accès à la justice, ainsi que des programmes supplémentaires de déjudiciarisation et un programme d'assistance parajudiciaire

- Le pilier 4 : services correctionnels (recommandations 86 à 103), porte principalement sur les programmes, les pratiques et les politiques propres aux personnes noires, ainsi que les mécanismes de surveillance et de responsabilisation
- Le pilier 5 : libération conditionnelle, réintégration et réinsertion (recommandations 104 à 114), aborde le besoin de soutiens supplémentaires et ciblés, ainsi que la participation d'organismes communautaires au processus de réinsertion sociale

Dans le cadre de son plan de mise en œuvre, le gouvernement du Canada dirige les efforts visant à lutter contre le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires dans le système de justice pénale. Le plan de mise en œuvre propose des mesures concrètes dans le cadre d'un engagement de 10 ans qui s'appuie sur des données, qui fait participer les communautés noires et les autres paliers de gouvernement, et qui reconnaît que l'inaction entraînera une augmentation des coûts humains et économiques pour la population canadienne. Le plan comprend des investissements nouveaux et améliorés dans des programmes, dans la formation et dans des projets de désagrégation des données pour renforcer les connaissances institutionnelles sur le racisme envers les personnes noires et la sensibilisation des communautés noires afin de réduire les conséquences du racisme envers les personnes noires sur les expériences de celles-ci dans le système de justice pénale. En outre, le plan contribue à augmenter l'accès aux programmes et aux services destinés aux personnes noires, y compris pour les personnes victimes et les survivantes d'actes criminels.

Voici les points saillants du plan :

Pilier 1 améliorer les déterminants sociaux de la justice pour les personnes noires au Canada (p. 10-11)

- des améliorations aux services de soutien aux entreprises et à l'accès à des capitaux pour les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprises noirs, et amélioration des données sur l'entrepreneuriat noir au Canada
- des projets pilotes pour aider les personnes noires aux prises avec des problèmes de toxicomanie
- des partenariats avec des organismes communautaires pour appuyer la prestation de services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie adaptés à la culture des personnes noires
- la collecte de données désagrégées fondées sur la race et l'identité
- de l'éducation et de la formation sur le racisme envers les personnes noires, notamment des investissements afin de créer de nouvelles formations sur le racisme envers les personnes noires à l'intention des fonctionnaires fédéraux, afin de favoriser un changement de culture

Pilier 2 examiner l'état des services de police (p. 12)

- examiner les politiques et les pratiques opérationnelles de la GRC en matière d'intervention de crise et de désescalade afin d'améliorer les normes nationales dans les politiques et les pratiques
- améliorer les examens post-incident

Pilier 3 modifier le système de justice canadien
(p. 12-13)

- élaboration de projets de déjudiciarisation conçus spécialement pour les personnes noires afin d'aider les jeunes personnes noires
- création de services d'assistant parajudiciaire ou d'accompagnateur pour aider les personnes noires ayant des contacts avec le système de justice pénale
- élaboration de mesures de soutien pour les personnes victimes et survivantes noires d'actes criminels
- élargissement de l'utilisation des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle (ÉIOEC) à des points de décision du système de justice pénale autres que la détermination de la peine

Les ÉIOEC sont des rapports qui aident les juges chargés de la détermination de la peine à mieux comprendre la façon dont les effets de la pauvreté, de la marginalisation, du racisme systémique et de l'exclusion sociale peuvent avoir contribué à l'expérience vécue par une personne noire ou une autre personne racisée dans le système de justice pénale.

Pilier 4 réformer le système correctionnel du Canada (p. 13-14)

- la Stratégie relative aux délinquants noirs permettra de mieux répondre aux besoins particuliers des personnes délinquantes noires et favorisera leur réinsertion, notamment grâce à des investissements visant à appuyer l'élaboration de services et des interventions adaptés à la culture pendant l'incarcération ou la mise en liberté sous condition

Pilier 5 réduire la récidive et renforcer la réinsertion communautaire (p. 14-15)

- des mesures visant à favoriser la réinsertion des personnes délinquantes noires, notamment des investissements pour aider les organismes communautaires à élaborer des services adaptés à la culture et au genre, ainsi que de l'aide pour les demandes de suspension du casier (autrefois appelée la « réhabilitation »)



Le plan de mise en œuvre en détail : jeter les bases et franchir la première étape

I. Engagements du gouvernement du Canada à l'égard de la lutte contre le racisme envers les personnes noires dans le système de justice pénale

[TRADUCTION]

« Le racisme est le refuge des ignorants. Il cherche à diviser et à détruire. Il est l'ennemi de la liberté et mérite d'être combattu de front et d'être éradiqué. »

(Pierre Berton, author)

Établir un plan sur 10 ans pour un avenir meilleur

Le gouvernement du Canada s'engage à lutter contre le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires dans le système de justice pénale afin de réduire la surreprésentation de celles-ci, y compris en tant que victimes d'actes criminels.

La race est une construction sociale, mais l'expérience du racisme est bien réelle. Les recherches montrent clairement que le racisme a des effets négatifs sur la capacité des gens à participer et à contribuer pleinement à la société. C'est contraire aux valeurs canadiennes et cela ne peut pas continuer d'être la réalité pour une partie de la population canadienne. Nous avons le

privilege de vivre dans un pays qui s'enorgueillit de sa réputation mondiale de champion des droits de la personne et de l'égalité des chances. L'élaboration de politiques efficaces devrait tenir compte des facteurs identitaires croisés et des facteurs sociaux de toutes les personnes touchées par les politiques et les programmes. Comme le conclut le rapport, des changements sont nécessaires dans de nombreux systèmes. Ce plan de 10 ans constitue une réponse progressive qui reconnaît que ces changements ne peuvent pas être apportés tous en même temps, que des mesures concrètes doivent être prises dès maintenant et que des efforts et une surveillance constants et soutenus au fil du temps seront nécessaires. Cet engagement tient compte de l'un des cinq principes directeurs du rapport : la justice réparatrice, ou la reconnaissance des répercussions à long terme des injustices du passé sur les personnes noires et la création de voies menant à la réparation de ces préjudices.

Le plan de 10 ans comportera les phases suivantes :

- Phase 1 : publication du plan de mise en œuvre et des nouvelles initiatives qui y sont proposées
- Phase 2 : élaboration des réponses aux autres recommandations que le Groupe directeur a définies comme étant à court terme, en consultations avec les experts et des leaders noirs faisant partie du Groupe directeur, les partenaires fédéraux, les provinces et les territoires
- Phase 3 : rapports sur les résultats des initiatives comprises dans ce premier plan de mise en œuvre, et particulièrement sur les initiatives en matière de données

- Phase 4 : élaboration des réponses aux autres recommandations que le Groupe directeur a définies comme étant à moyen et à long termes, ainsi que celles ayant été définies comme nécessitant plus de données ou plus de travail d'élaboration de politiques
- Phase 5 : rapports sur les résultats des initiatives comprises dans les phases précédentes, en particulier sur leurs répercussions sur la réduction de la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale

Se fonder sur des données probantes

Le gouvernement du Canada s'engage à recueillir des données désagrégées par race afin de mieux comprendre comment les résultats inégaux vécus par les personnes noires dans d'autres systèmes, comme l'éducation, la santé, le logement et l'emploi, ont une incidence sur leurs risques d'avoir affaire au système de justice pénale, ainsi que sur les résultats inégaux des personnes noires dans le système de justice pénale.

Les données désagrégées, c'est-à-dire la division de grands ensembles de données en sous-catégories comme la race, l'origine ethnique, le sexe ou la région ou une combinaison de ces sous-catégories² permettent aux gouvernements de cerner et de traiter différemment les problèmes systémiques qui ont une incidence différente sur des populations données afin de concevoir des mesures d'intervention efficaces. Cependant, à l'heure actuelle, les données désagrégées fondées sur la race ne sont pas largement recueillies au Canada. La collecte de ces données permettra de mieux comprendre les disparités dans le traitement et les conséquences en fonction de la race et aidera à concevoir de meilleures interventions pour

réduire la surreprésentation. Elle aidera également les gouvernements à comprendre où les ressources ciblées devraient être affectées, à surveiller l'efficacité des modifications apportées aux lois, aux politiques et aux programmes et à déterminer où d'autres changements sont nécessaires. Nous savons que les personnes noires sont surreprésentées dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels, mais notre compréhension de l'ampleur des obstacles et des disparités auxquels se heurtent les personnes noires est incomplète. Par conséquent, une approche harmonisée et cohérente de la collecte de données ventilées selon la race est nécessaire pour être efficace. Cet engagement reconnaît deux autres des cinq principes directeurs du rapport, *Sankofa*, ou tirer les leçons du passé pour guider l'avenir, et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Faire preuve de leadership fédéral et continuer de travailler avec les communautés noires et tous les paliers de gouvernement

Le gouvernement du Canada s'engage à diriger les efforts visant à éliminer les obstacles systémiques causés par le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires, en travaillant avec les communautés noires et d'autres gouvernements pour apporter des changements substantiels au système de justice pénale.

Au Canada, le droit pénal est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. Le gouvernement fédéral est chargé de promulguer des lois en matière pénale et de déterminer les procédures dans les affaires pénales. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de l'administration de la justice et jouent un rôle de premier plan dans l'organisation des systèmes d'enquête et de

jugement des crimes. Cette responsabilité partagée signifie que tous les paliers de gouvernement peuvent apprendre les uns des autres et profiter des précieuses idées des membres des communautés noires au sujet des enjeux du système de justice pénale qui doivent changer. Notamment, certains gouvernements provinciaux ont pris des mesures dont nous pouvons tirer des leçons et sur lesquelles nous pouvons nous appuyer :

- La Nouvelle-Écosse élabore un plan d'action en matière de justice pour les Afro-Néo-Écossais^{3 4}, en collaboration avec les Afro-Néo-Écossais, afin de s'attaquer au racisme systémique dans le système de justice
- La Stratégie de lutte contre le racisme envers les Noirs de l'Ontario cible le racisme systémique dans les politiques, les décisions et les programmes gouvernementaux
- L'Alberta a mis sur pied un conseil consultatif composé de dirigeants et d'experts noirs pour conseiller le gouvernement sur la façon d'éliminer le racisme et les obstacles systémiques auxquels se heurte la population noire de l'Alberta

Cet engagement reconnaît l'un des cinq principes directeurs du rapport, l'*afrocentrisme*; la participation active des communautés noires dans tous les processus qui les concernent. Il reconnaît également l'un des cinq domaines prioritaires cernés par le Groupe directeur, soit l'étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux pour apporter des changements.

Reconnaître que les coûts humains et économiques de l'inaction ne feront qu'augmenter

Le gouvernement du Canada s'engage à élaborer des lois, des politiques et des programmes efficaces qui favorisent la justice réparatrice, la déjudiciarisation et les solutions de rechange à l'incarcération, le cas échéant, tout en protégeant les intérêts des victimes et des survivants, ainsi que de la société en général, dans le but de réduire la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels.

Les coûts du système de justice pénale canadien continuent d'augmenter, les services de police représentant la majeure partie de ces dépenses, suivis des services correctionnels, des tribunaux, des poursuites et de l'aide juridique.⁵ Les investissements visant à garder les gens à l'écart du système de justice, qui leur permettent de contribuer pleinement à la société, donnent aux gens un sentiment d'utilité, contribuent à garder les familles unies et renforcent la sécurité et le bien-être des collectivités ainsi que la confiance envers nos institutions. Cela signifie investir dans l'emploi et la formation professionnelle, ainsi que dans les initiatives de renforcement communautaire qui rapprochent les gens et élargissent leurs horizons et le champ des possibilités. Ces investissements ont également du sens sur le plan économique : ils contribuent à éviter les coûts en aval du système de justice pénale. Cet engagement reconnaît l'un des cinq principes directeurs du rapport, soit le principe de modération, ou le fait que le système de justice pénale devrait être utilisé en dernier recours.

II. Établir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires

Dans l'[Énoncé économique de l'automne 2024](#), publié en décembre, le gouvernement du Canada a proposé un investissement de 276,4 millions de dollars pour établir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, une approche intergouvernementale visant à remédier à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels. Le gouvernement du Canada a l'intention d'investir dans les mesures relatives aux données et à la formation, les principales recommandations du rapport, ainsi que dans chacun des cinq piliers du rapport, notamment le renouvellement du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Le rapport du Groupe directeur est un document historique et important qui décrit le travail nécessaire pour lutter contre le racisme envers les personnes noires qui est enraciné dans notre système de justice pénale. Les changements recommandés dans le rapport nécessitent une transformation fondamentale de la façon dont le système de justice pénale intervient face à la criminalité, afin de mieux protéger tous les membres de notre société, en s'attaquant aux facteurs favorisant le risque d'avoir affaire au système de justice pénale. Ces recommandations mettent au défi les responsables de la justice pénale et de toutes les institutions sociales du Canada de mieux concevoir des interventions précoces pour éviter, autant que possible, que des gens se retrouvent dans le système de justice pénale, de sorte que les personnes confrontées à des obstacles dans d'autres systèmes ne soient pas plus à risque d'avoir affaire au système de justice pénale en raison de l'incidence de ces obstacles. Bon nombre de ces recommandations ont déjà été formulées dans des rapports depuis le rapport de 1989, *Discrimination Against Blacks in Nova Scotia : The Criminal Justice System*, qui a été préparé dans le cadre de la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils.

Le Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale — Déclaration d'Halifax (« la Déclaration »), publié par la Fondation Michaëlle Jean en janvier 2024, énonce également d'importantes considérations dont le gouvernement du Canada doit tenir compte pour donner suite aux recommandations du rapport.⁶ La Déclaration demande que la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires reconnaisse « les différentes corrélations liées à tous les aspects de notre condition et de nos besoins, y compris les obstacles auxquels nous nous heurtons, notamment dans le système de justice pénale », et que tous les paliers de gouvernement collaborent avec les communautés noires pour s'attaquer à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale, en mettant particulièrement l'accent sur les efforts de prévention et d'intervention menés par les associations et les organismes communautaires dirigés par des personnes noires, ainsi que des investissements dans le développement communautaire, le logement, l'emploi, l'éducation et la santé.

Pilier 1 : déterminants sociaux de la justice (recommandations 9 à 33)

« Bon nombre d'études révèlent que les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les immigrants sont vulnérables aux préjudices socioéconomiques tels que le chômage, le sous-emploi, les revenus peu élevés et la ségrégation sociale. [...] La pleine participation du gouvernement et de la société civile est nécessaire pour qu'une stratégie permette d'améliorer efficacement la qualité de vie de tous les citoyens et résidents du Canada et d'obtenir des résultats positifs. »

(Plan d'action canadien contre le racisme, 2005)

« Les jeunes hommes renvoyés “chez eux” ont appris les méfaits qu’ils ont commis ici et non “chez eux”, et donc, s’ils posent un problème, c’est un problème canadien. »

(Propos d’un participant, au sujet de l’expulsion, Rapport du Réseau pour l’avancement des communautés noires sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues en Ontario pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

Les déterminants sociaux de la justice (emploi, revenu, logement, éducation et santé) sont des facteurs où les conséquences négatives peuvent accroître le risque de se retrouver dans le système de justice pénale⁷. Le rapport recommande des investissements initiaux dans ces domaines afin de remédier aux disparités dans les conséquences vécues par les personnes noires et d’aider à réduire le risque d’avoir affaire au système de justice pénale.

L’Énoncé économique de l’automne 2024 a proposé de nouveaux investissements :

- 1 million de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour permettre à Statistique Canada de combler les principales lacunes dans les données et de mieux comprendre les disparités dans les résultats affectant les personnes noires au Canada
- 8,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour permettre à Santé Canada d’élargir l’offre d’aide psychologique adaptée à la culture et les programmes de lutte contre la toxicomanie et les dépendances pour les personnes noires
- 9,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour permettre à Emploi et Développement social Canada d’aider les jeunes Noirs à surmonter les obstacles à l’emploi par l’intermédiaire du Programme relatif à la Stratégie emploi et compétences jeunesse
- 189 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour

le Programme pour l’entrepreneuriat des communautés noires en vue de contribuer à la réussite des gens d’affaires et des propriétaires d’entreprises qui sont membres des communautés noires

o Plus précisément, le Programme offre un accès à des capitaux, à du mentorat, à des services de planification financière et plus encore

- 1,8 million de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour permettre à l’École de la fonction publique du Canada d’élaborer des programmes d’éducation et de formation sur la lutte contre le racisme noir à l’intention de la fonction publique fédérale

Le système de justice pénale ne fonctionne pas en vase clos et, à ce titre, la lutte contre la surreprésentation nécessite des changements transformateurs dans d’autres systèmes. Comblar les lacunes en matière de données et fournir de l’éducation et de la formation aux personnes responsables de l’élaboration des lois, des politiques, des programmes et des services est une première étape nécessaire à la conception d’interventions efficaces. Le Programme emploi et compétences jeunesse et le Programme pour l’entrepreneuriat des communautés noires ont réussi à éliminer les obstacles systémiques et ont prouvé qu’ils favorisaient l’autonomie financière. Investir dans des initiatives préventives comme celles-ci, signifie qu’il y a un risque plus faible de contact et d’implication dans le système de justice pénale, réduisant ainsi le besoin ou la demande de services et de programmes dans l’ensemble du système de justice pénale, y compris pour la réintégration dans la société. De même, il a été démontré que les services de soins de santé qui intègrent des approches tenant compte des traumatismes et culturellement sécuritaires dans l’ensemble du continuum de soins, y compris la prévention, le traitement, le rétablissement et la réduction des méfaits, réduisent les contacts avec le système de justice pénale en offrant de meilleurs résultats pour les personnes, les communautés et les systèmes.

Pilier 2 : services de police (recommandations 34 à 42)

[TRADUCTION]

« Lorsque des préjugés raciaux se manifestent lors des interactions avec la police, la confiance du public dans nos services, la pierre angulaire de notre profession, est ébranlée. Pour mettre fin au racisme systémique, il faut adopter une approche globale de la société. »

(Bryan Larkin, sous-commissaire de la GRC et ancien chef du Service de police régional de Waterloo)

Le rapport souligne qu'il y a du travail à faire pour renforcer la confiance entre les personnes noires et la police. Les recherches montrent que les personnes noires au Canada sont plus susceptibles d'être interpellées, fouillées et inculpées par la police, qu'elles font l'objet d'une surveillance policière plus élevée et qu'elles sont surreprésentées dans le recours à la force, les fusillades impliquant des policiers et les décès liés à la police. Cela a une incidence sur la confiance des personnes noires dans la police. Pour remédier à cette réalité, le rapport recommande un examen continu des pratiques et des normes policières, une formation obligatoire sur le racisme envers les personnes noires et les compétences culturelles dans le programme d'études de la police, ainsi qu'une approche pangouvernementale pour la collecte, l'analyse et la communication de données fondées sur la race et l'identité pour les interactions avec la police.

L'Énoncé économique de l'automne 2024 propose un nouvel investissement de 18,2 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2025-2026, à la Gendarmerie royale du Canada, destiné :

- à un Groupe des politiques antiracisme
- à l'amélioration, sur la base de données probantes, des normes, des politiques et des pratiques nationales en vigueur afin de remédier à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale

Pilier 3 : tribunaux judiciaires et législation (recommandations 43 à 85)

« J'ai très peu confiance dans la capacité du système à répondre aux besoins des victimes noires et à sa capacité d'être juste et équitable envers les personnes noires accusées. »

(Propos d'un participant, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires organisée par Jaku Konbit en Ontario pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

« Habituellement, les personnes noires reçoivent des peines plus sévères, et les tribunaux sont moins cléments à leur égard. »

(Propos d'un participant, Centre ISSAMBA, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues en Colombie-Britannique pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

« J'ai accepté une entente de plaider de 10 ans pour un crime que je n'ai pas commis parce que je craignais que les jurés ne puissent pas s'identifier à moi et je ne voulais pas mettre ma vie entre leurs mains. Il n'y avait pas de jurés noirs et les gens ont tendance à se considérer comme de la famille et à considérer les autres comme des étrangers. »

(Propos d'un participant, Think2wice, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues en Ontario pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

Le rapport recommande des modifications au droit pénal pour s'attaquer aux résultats disparates auxquels sont confrontées les personnes noires à toutes les étapes du processus judiciaire, la mise en place de programmes ciblés pour aider les personnes noires à s'y retrouver dans le système et à en sortir, et l'expansion des rapports d'évaluation de l'incidence l'origine ethnique et culturelle (ÉIOEC) partout au Canada afin que les juges chargés de déterminer

la peine puissent tenir compte de la façon dont le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires contribuent à l'interaction d'une personne noire avec le système de justice, ainsi que l'extension de l'utilisation des ÉIOEC à d'autres points de décision du système de justice pénale, tels que les audiences de libération sous caution et de libération conditionnelle.

L'Énoncé économique de l'automne 2024 propose 23,6 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2025-2026, pour le ministère de la Justice du Canada afin :

- de prolonger le mandat du Groupe directeur externe pour fournir des conseils spécialisés sur la mise en œuvre de la Stratégie
- d'appuyer l'offre de services d'assistant parajudiciaire ou d'accompagnateur destinés expressément aux personnes noires
- d'élargir l'utilisation des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle à d'autres points de décision du système de justice pénale que la détermination de la peine
- d'élaborer des mesures de soutien pour les personnes noires victimes et survivantes d'actes criminels
- d'élaborer à l'intention des jeunes des communautés noires des programmes de déjudiciarisation, de groupes consultatifs et de surveillance des personnes en liberté sous caution

La déjudiciarisation est un moyen de responsabiliser la personne accusée en dehors de la procédure judiciaire.

Les groupes consultatifs sont des réunions auxquelles participent divers professionnels et intervenants, y compris le jeune concerné et sa famille, et au cours desquelles les participants discutent des recommandations concernant le cas du jeune (par exemple, la détermination de la peine, les conditions de libération, la réadaptation, etc.).

Les investissements proposés contribueront à rendre le système plus égalitaire, plus équitable et plus juste en mettant les personnes en contact avec les services disponibles qui tiennent compte de leurs expériences et de leurs besoins particuliers. Cela aidera également les tribunaux en s'assurant qu'ils disposent de l'information appropriée et qu'ils sont au courant des ressources disponibles lorsqu'ils prennent des décisions.

Pilier 4 : services correctionnels (recommandations 86 à 103)

« ... Je suis très déçu d'annoncer que les mêmes préoccupations et obstacles systémiques cernés il y a près de dix ans, notamment la discrimination, les stéréotypes, les préjugés raciaux et l'étiquetage des prisonniers noirs, restent aussi omniprésents et persistants qu'auparavant. »

(Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2022)

« Le SCC (Service correctionnel du Canada) reconnaît que les programmes adaptés à la culture devraient faire partie de votre plan correctionnel, mais il n'en a pas de disponible. »

(Propos d'un participant, Think2wice, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues en Ontario pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

« L'étiquette GMS [Groupes menaçant la sécurité] a été créée pour les personnes noires. »

(Propos d'un participant, Think2wice, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues en Ontario pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

Le rapport met l'accent sur les conséquences négatives que subissent les délinquants noirs pendant leur incarcération, notamment en ce qui a trait à la cote de sécurité, aux niveaux plus faibles d'accès aux programmes et aux possibilités d'emploi, aux niveaux plus élevés de recours à la force et aux mesures disciplinaires en établissement. Le rapport recommande l'examen des pratiques et des politiques où il y a une surreprésentation des délinquants noirs et la création de nouveaux programmes pour répondre aux besoins particuliers des délinquants noirs.

L'Énoncé économique de l'automne 2024 propose un nouvel investissement de 7,9 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2025-2026, pour la Stratégie relative aux délinquants noirs de Service correctionnel Canada qui permet une réadaptation adaptée à la culture pendant l'incarcération grâce à des programmes adaptés à la culture et au genre, ainsi que des services et des mesures de soutien spécialisés. Les services conçus spécialement pour les personnes noires comprendraient des initiatives afrocentriques comme l'évaluation des antécédents sociaux des Noirs, les agentes et agents de liaison communautaire et de réinsertion noirs, ainsi que le programme de mentorat pour les personnes noires.

Pilier 5 : libération conditionnelle, réintégration et réinsertion (recommandations 104 à 114)

« Souvent, il n'y a personne pour la guider vers les possibilités d'éducation, la radiation des casiers, l'accès à d'autres mesures de soutiens dans la communauté. Je peux imaginer que lorsque cette personne sort de prison ou de l'établissement, c'est effrayant. »

(Propos d'un participant, Centre ISSAMBA, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues en Colombie-Britannique pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

« Parfois, on a l'impression que les gens sont exclus du système et qu'ils sont condamnés à échouer. Il y a très peu de soutien disponible pour les gens. La société les rejette. Ils ont besoin d'un soutien en matière de santé mentale et d'un accès à des programmes de formation professionnelle [...]. La santé mentale est encore un tabou dans la communauté, et il faut financer des programmes communautaires qui offrent des services de santé mentale pertinents et adaptés à la culture. »

(Propos d'un participant, African Canadian Civic Engagement Council, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues en Alberta pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

Le rapport met en évidence les disparités que connaissent les personnes noires en matière d'accès à la libération conditionnelle et de réinsertion dans la société. Ces disparités sont liées au racisme envers les personnes noires et les inégalités des résultats qu'elles obtiennent dans tous les déterminants sociaux. Le rapport recommande la prestation de services ciblés avec la contribution des communautés noires et des organismes communautaires qui offrent des services de réinsertion.

L'Énoncé économique de l'automne 2024 propose un nouvel investissement de 16,7 millions de dollars sur deux ans, à partir de 2025-2026, pour que Sécurité publique Canada travaille avec des organisations dirigées par des personnes noires ou des organisations qui desservent principalement les populations noires, afin d'élaborer des services adaptés et d'aider à présenter des demandes de suspension de casier (anciennement connues sous le nom de « réhabilitation »).

Sécurité publique mènera également des recherches sur les contacts répétés afin de mieux comprendre les recoupements uniques entre les facteurs sociaux, économiques et systémiques qui contribuent à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale. L'étude recoupera les données sur les nouveaux contacts avec des renseignements sur le domaine social, conformément au [Cadre fédéral visant à réduire la récidive](#), qui offre une perspective multidimensionnelle sur les facteurs susceptibles de contribuer à la récidive.

Une suspension de casier permet aux personnes qui ont été reconnues coupables d'une infraction criminelle, mais qui ont purgé leur peine et démontré qu'elles respectent la loi pendant un nombre prescrit d'années, de voir leur casier judiciaire conservé séparément et à l'écart des autres casiers judiciaires. La suspension de casier contribue à éliminer la stigmatisation associée à un casier judiciaire et ouvre les portes à des possibilités d'emploi, d'éducation et de bénévolat. La suspension du casier n'efface pas le casier judiciaire, mais l'annule (les infractions de nature sexuelle continuent d'être signalées dans les vérifications des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables). La suspension du casier peut être révoquée ou devenir nulle :

- si une personne est déclarée coupable d'un nouvel acte criminel ou, dans certains cas, d'une infraction punissable par procédure sommaire
- s'il est constaté que la personne a cessé de bien se conduire
- s'il est avéré que la personne a fait une déclaration inexacte ou trompeuse ou qu'elle avait dissimulé de l'information au moment de faire sa demande
- si la personne a été jugée inadmissible à une suspension du casier au moment où celle-ci a été ordonnée

Les contacts répétés sont des contacts subséquents avec la police, les tribunaux ou les services correctionnels.

III. Processus de suivi : un cadre de responsabilisation

Les personnes noires réclament des changements systémiques dans le système de justice pénale depuis des décennies. Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires qui ont mené à leur surreprésentation dans le système de justice pénale, y compris en tant que victimes d'actes criminels, nous reconnaissons la nécessité de trouver des solutions qui englobent les personnes et les communautés noires et qui reflètent leurs voix. Nous reconnaissons également que ces questions ne relèvent pas de la seule responsabilité des communautés noires, et que les gouvernements ont notamment pour rôle et responsabilité de combler le fossé entre le degré élevé de sensibilisation et de discussions sur les coûts humains du racisme envers les personnes noires et le besoin urgent de changement que l'on constate dans les communautés noires, et le degré plus faible de sensibilisation et d'action dans certaines parties générales de la société canadienne.

Un changement transformateur ne peut s'opérer en une seule étape. Pour certains changements, il faudra plus de données désagrégées pour concevoir de nouvelles initiatives efficaces; d'autres nécessiteront des efforts de collaboration avec les autres paliers de gouvernement, et d'autres encore nécessiteront l'élaboration de modèles avec des organismes communautaires. Par conséquent, il faudra mettre en place des mécanismes pour que les communautés noires puissent demander des comptes aux gouvernements au sujet de leurs progrès.

Le travail nécessaire est considérable et ne peut être réalisé en une seule phase ou en une seule initiative. Cela nécessite des changements dans de nombreux systèmes sociétaux interreliés, de l'éducation à la justice, en passant par le logement et la santé, et il sera nécessaire de disposer de données désagrégées dans tous ces systèmes, mais aussi de sensibiliser, d'offrir de la formation et d'accroître les compétences culturelles dans tous ces systèmes. Par conséquent, le présent plan constitue un premier pas, qui s'appuie sur de nombreux travaux antérieurs, vers les changements nécessaires. D'autres phases du travail devront suivre, et pour s'assurer que c'est le cas, il faudra mettre en place des mécanismes pour que le gouvernement du Canada rende compte des progrès et des résultats devant les communautés noires. Nous travaillerons également avec les autres paliers de gouvernement pour régler ce problème, particulièrement dans les domaines qui relèvent de leur responsabilité, et pour tirer parti des travaux déjà en cours dans leurs territoires de compétence. Certaines des initiatives en cours au niveau fédéral sont soulignées à la fin du présent plan.

En réponse aux recommandations relatives aux mécanismes de reddition de compte contenues dans le rapport, le plan de mise en œuvre comprend le maintien, pour deux ans, du Groupe directeur externe pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, tel que proposé avec les investissements de l'*Énoncé économique de l'automne 2024*. Quand la mise en œuvre des recommandations commencera, le Groupe directeur externe continuera de fournir des conseils stratégiques au gouvernement du Canada sur la prochaine phase des travaux nécessaires pour opérer un changement transformateur.

Le Plan tient en compte une annonce faite dans le passé par la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap comme un mécanisme de reddition de comptes.

Le 30 août 2024, le gouvernement du Canada a annoncé qu'un total de 7,25 millions de dollars serait versé, sur une période de trois ans, à l'organisme Caribbean African Canadian Social Services (CAFCAN) en vue de mettre sur pied le tout premier Institut canadien pour les personnes d'ascendance africaine⁸ afin de travailler sur des questions touchant les communautés noires. Les objectifs de l'Institut seront, entre autres, les suivants :

- éclairer et influencer les politiques et la création de programmes de tous les paliers de gouvernement, d'un point de vue centré sur les personnes noires
- mener des recherches appliquées, recueillir et analyser les connaissances, transmettre de l'information, collaborer avec les communautés et établir des réseaux et des liens
- améliorer les résultats globaux pour les personnes d'ascendance africaine au Canada

IV. Le contexte : comment en sommes-nous arrivés là?

[TRADUCTION]

« Il devrait être évident qu'une société démocratique est confrontée à un dilemme cruel lorsqu'elle promet l'égalité des chances à tous et qu'une partie considérable de sa population souffre d'une discrimination flagrante fondée sur sa classification raciale. »

(Discrimination Against Blacks in Nova Scotia : The Criminal Justice System, Dr Wilson Head et professeur Don Clairmont, préparé pour la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, février 1989, p. 66.)

L'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit à l'égalité pour tous et énonce que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination. À l'approche du 40^e anniversaire depuis l'adoption de ce droit important et de cette valeur canadienne, le gouvernement du Canada affirme son engagement à lutter contre le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires sous ses diverses formes.

Il s'agit d'une partie importante de notre cheminement vers l'égalité réelle. Notre avenir collectif dépend de la prise d'engagements qui ciblent l'amélioration du bien-être des Canadiennes et Canadiens, notamment ceux qui visent à lutter contre le racisme envers les personnes noires, la

discrimination systémique et les inégalités. Comme il est indiqué dans le rapport du Groupe directeur externe, ces changements :

« ... obligent les Canadiennes et les Canadiens à penser la justice différemment, à s'éloigner des récits de punition pour aller vers ceux de responsabilisation, de réparation et de prévention de la criminalité. Ces changements permettront de réorienter les ressources vers les collectivités pour ainsi s'attaquer aux causes profondes de la criminalité en soignant les traumatismes et en augmentant les possibilités. »

Le travail continu vers une société plus égalitaire exige la participation de tous et commence par la reconnaissance de la diversité des histoires et des expériences vécues de toutes les personnes au Canada. Que savons-nous, en tant que Canadiennes et Canadiens, de l'époque où l'inégalité de traitement des personnes noires a commencé et pourquoi se poursuit-elle? Pour éliminer le racisme envers les personnes noires, il faut tout d'abord reconnaître son existence et en comprendre les origines.

Les origines du racisme envers les personnes noires au Canada

« Vous dites que par le baptême je deviendrai comme vous : je suis noir et vous êtes blancs, alors vous devrez m'écorcher pour que je devienne comme vous. »

(Olivier Le Jeune, enfant esclave, Nouvelle-France, 1632)

« Les esclaves noirs sont certes les seules personnes sur qui on peut compter [...] priez donc, si possible, de me procurer deux jeunes gens robustes [...] [et] acheter pour chacun une jeune femme propre, qui peut laver et faire les tâches féminines d'une ferme. Je ne rechignerai à aucun prix. »

(James Murray, gouverneur de Québec, 1763)

[TRADUCTION]

« L'esclavage... est la mère du racisme. »

(D^{re} Carrie Best, citée par le juge en chef T. Alexander Hickman [président], Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, vol. 7 [Halifax : Nouvelle-Écosse, 1988], p. 94)

Notre histoire collective et notre avenir en tant que Canadiennes et Canadiens nécessitent de comprendre les origines de l'héritage du colonialisme, de l'esclavage, de la ségrégation raciale et des pratiques d'immigration restrictives enracinées dans le racisme envers les personnes noires. Beaucoup de gens au Canada ne sont pas au courant des parties de notre histoire qui ont donné lieu à la discrimination systémique des personnes noires, discrimination qui persiste dans notre société aujourd'hui. Le racisme envers les personnes noires est enraciné dans l'idéologie selon laquelle les personnes noires sont inférieures, infantiles et inhumaines.⁹ Cette idéologie n'était pas propre au Canada, mais elle a été à l'origine de la migration forcée des Africains dans le cadre de la traite transatlantique des esclaves. Cette idéologie a été aussi une partie de la motivation de la colonisation de l'Afrique.

C'est une réalité dérangeante, qui n'est pas toujours enseignée dans les écoles, mais le Canada a permis l'esclavage des personnes noires et des Autochtones. Entre 1629 et 1834, plus de 4 000 personnes d'ascendance africaine ont été réduites en esclavage dans les colonies britanniques et françaises qui sont devenues le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.¹⁰ L'esclavage et la déshumanisation des personnes noires dans les colonies ont été justifiés pour le développement économique et imposés par des lois qui définissaient les esclaves comme des biens, sans aucun droit. Un enfant esclave, Olivier Le Jeune, est le premier Noir à avoir vécu en Nouvelle-France; il est arrivé entre 1629 et 1632, lorsqu'il a été vendu à un commis blanc à Québec.¹¹

Les historiens ont lié les tentatives des esclaves de se libérer à des conséquences extrêmes. En 1734, un incendie cause d'importants dommages à Montréal. Marie Joseph Angélique, une esclave noire qui avait tenté de s'échapper avant l'incendie, est accusée de l'avoir allumé.¹² Angélique clame son innocence, mais est reconnue coupable d'incendie criminel et condamnée à mort. Avant d'être exécutée, Angélique, sous la torture, aurait avoué le crime. Elle est ensuite morte par pendaison.

La violence et l'injustice de l'esclavage ont motivé les esclaves à poursuivre leur quête de liberté. Les esclaves qui ont combattu pour les Britanniques pendant la guerre de l'Indépendance américaine se sont vu promettre la liberté et des terres pour leurs efforts et ont été connus sous le nom de « loyalistes noirs ».¹³ Après la guerre, des loyalistes noirs s'installent en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans le Haut-Canada (qui deviendra plus tard l'Ontario). Cependant, ces soldats ont été victimes de discrimination malgré leurs contributions pendant la guerre. Le processus d'octroi des terres pour ces soldats était beaucoup plus lent que pour les loyalistes blancs, et beaucoup d'entre eux ont reçu de petites parcelles de terre qui n'étaient pas idéales pour l'agriculture ou n'ont pas reçu de terres du tout. En attendant, les personnes noires n'avaient pas le droit de gagner leur vie et

n'étaient autorisées à occuper que des postes de domestiques ou d'ouvriers.¹⁴ Ces conditions ont conduit certains loyalistes noirs à retourner aux États-Unis, et d'autres à se réinstaller en Sierra Leone, en Afrique, en quête d'égalité.

Des personnes noires ont résisté à l'esclavage, notamment en s'appuyant sur la loi pour instiller le changement. En 1793, Peter Martin, un homme noir libre, demande au Conseil exécutif du Haut-Canada d'agir après avoir été témoin de l'expulsion violente vers les États-Unis de Chloe Cooley,¹⁵ une esclave noire qui s'était échappée pour retrouver sa liberté au Canada. Par la suite, l'Assemblée législative du Haut-Canada adopte une loi qui restreint l'esclavage dans le Haut-Canada et accorde la liberté à tout esclave arrivant dans la province. Malheureusement, cette loi n'a pas permis de libérer les esclaves qui vivaient déjà au Canada, bien qu'elle prévît que leurs enfants seraient libérés à l'âge de 25 ans.¹⁶ Conséquence de cette loi, plus de 30 000 personnes ont fui l'esclavage dans le sud des États-Unis et sont arrivées au Canada par le chemin de fer clandestin, principalement avec l'aide d'autres personnes noires libres. La plupart se sont établies dans le sud de l'Ontario, mais certaines se sont également établies au Québec, au Nouveau Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

La Loi sur l'abolition de l'esclavage de 1833 a aboli l'esclavage dans l'Empire britannique le 1^{er} août 1834, mais pour la plupart des esclaves au Canada, la Loi n'a entraîné qu'une libération partielle. Les enfants de moins de six ans ont été libérés, mais les autres ont dû continuer à servir leurs anciens propriétaires pendant quatre à six ans en tant qu'apprentis non rémunérés, en guise de compensation pour leurs anciens propriétaires.

Néanmoins, le Canada continue d'être considéré comme un refuge pour les Noirs américains réduits en esclavage, et des milliers d'entre eux arrivent en sol canadien entre 1834 et le début des années 1860. Étant donné l'augmentation considérable du nombre d'anciens esclaves entrant au Canada après

l'adoption de la *Fugitive Slave Act*¹⁷ aux États-Unis en 1850, qui a fait en sorte que les États du nord n'étaient plus un refuge sûr, les inquiétudes se sont accrues. Par conséquent, une pétition a été lancée au Canada pour fermer la frontière aux immigrants noirs pendant la guerre de Sécession et, en 1911, un décret a été adopté, interdisant « tout immigrant appartenant à la race noire, jugée inapte au climat et aux exigences du Canada ».¹⁸

Après l'esclavage, les pratiques de ségrégation raciale ont relégué les Noirs en marge de la société, en tant que citoyens de seconde zone, tant sur le plan social qu'économique.¹⁹ Ces pratiques de ségrégation raciale existaient dans tous les aspects de la vie. Au cours des années 1800 et jusque dans les années 1900, les personnes noires du Canada n'avaient pas le droit d'acheter des terres ni de posséder une maison dans des villes établies, ce qui a mené à la création de communautés comme Africville, établie à l'extérieur d'Halifax sur des terres jugées autrement inutilisables et donc propices à l'établissement de « personnes déplacées ».²⁰ Des communautés similaires voient le jour en Ontario, comme Wilberforce, Priceville, l'établissement Dawn et l'établissement Elgin, y compris la mission de Buxton.²¹ Les écoles étaient ségréguées, et les établissements ouverts au public, comme les théâtres, les restaurants²², les piscines²³ et autres, refusaient de servir les personnes noires. Les hôpitaux pouvaient refuser de soigner des patients noirs et d'embaucher des médecins noirs. Les personnes noires ont été exclues des possibilités d'emploi pour lesquelles elles étaient qualifiées. Bien que ces pratiques discriminatoires soient progressivement devenues illégales lorsque les lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne ont été promulguées du milieu des années 1940 aux années 1970, quelque 140 ans après l'abolition de l'esclavage, ce n'est qu'en 1983 que la dernière école noire ségréguée au Canada a fermé ses portes en Nouvelle-Écosse.²⁴

Malgré la résistance à leur existence au Canada, les personnes noires ont continué de lutter contre le racisme et la discrimination afin d'améliorer le bien-être de leurs communautés. Des pionniers comme Henry et Mary Bibb ont créé des écoles pour améliorer l'éducation des enfants et des adultes noirs et ont créé le premier journal noir au Canada pour défendre la liberté humaine et l'abolition de l'esclavage. Mary Ann Shadd Cary, la fille d'Abraham Shadd (1859), premier homme noir à être élu au Canada, lance un deuxième journal quelques années plus tard. Thornton et Lucie Blackburn fondent la première compagnie de taxis de Toronto et construisent des maisons qu'ils louent aux nouveaux arrivants. La participation active des personnes noires au Canada et la résistance active au racisme envers les personnes noires se poursuivent aujourd'hui.

L'expérience des Canadiennes et Canadiens noirs : être une personne noire au Canada

« Pour moi, être Noir au Canada, c'est être fort et donner le meilleur de soi-même. Mais en même temps, c'est être mal compris. Être écarté, parfois. Et oui, vous utilisez cette force et ce courage pour vous battre et pour exister. »

(Propos d'un participant, Desta Black Community Network, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues au Québec pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

« Être noir au Canada est difficile. Mais je préférerais que le fait d'être noire soit synonyme de richesse et de possibilités. »

(Propos d'un participant, Desta Black Community Network, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues au Québec pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

« ... Je me souviens d'avoir envoyé mes deux fils au dépanneur et, pour la première fois, de les avoir vus partir sans que j'y aille. Et je me suis dit, oh super. Et puis j'ai regardé leur démarche, leur assurance et leur allure masculine. Et j'ai immédiatement eu peur. Mon fils de 13 ans est presque aussi grand que moi, vous voyez ? Il est donc assez grand et ce n'est pas un enfant mince, il est plutôt costaud. Et cette peur est tellement... c'est comme un déchirement, vous voyez ce que je veux dire ? Et puis, il y a les conversations. Je veux dire, je leur ai déjà parlé, mais je me dis que maintenant, nous devons vraiment, vraiment, vraiment avoir ces conversations, n'est-ce pas ? Et c'est tellement triste parce qu'on aborde ce sujet avec nos enfants et qu'on doit leur dire : "Cela vous place dans une situation différente, oui, vous êtes des enfants, mais s'il vous plaît, agissez comme des adultes, comme des personnes valides et sensées, capables de prendre de bonnes décisions." C'est une conversation tellement difficile à avoir. »

(Propos d'une participante, Desta Black Community Network, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues au Québec pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

La population noire du Canada est l'une des populations les plus jeunes, les plus diversifiées et les plus dynamiques du pays. Entre 1996 et 2016, la population noire a doublé, passant d'un peu moins de 600 000 personnes en 1996 à près de 1,2 million de personnes en 2016. La population noire représente maintenant 4,3 % de la population totale du Canada (plus de 1,5 million de personnes)²⁵ et devrait atteindre plus de 5,6 % de la population

totale du Canada d'ici 2036. La population noire est également plus jeune que l'ensemble de la population canadienne, avec un âge médian de 30,2 ans comparativement à 41,2 ans pour la population totale.

Les personnes noires ont des origines diverses : beaucoup d'entre elles viennent de familles qui sont au Canada depuis des générations, tandis que d'autres ont immigré plus récemment de pays du monde entier. Lors du dernier recensement, les personnes noires ont déclaré plus de 300 origines ethniques ou culturelles et plus de 450 langues. La plupart des personnes noires au Canada sont nées au Canada (40,9 %), en Afrique (32,6 %) ou dans les Caraïbes et les Bermudes (21,0 %).²⁶

Entre les années 1960 et 1990, les générations précédentes de personnes noires ont principalement immigré au Canada en provenance des Caraïbes. Depuis 2001, les immigrants récents viennent principalement d'Afrique. La population immigrante née en Afrique est très scolarisée, 46 % d'entre eux étant titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures.²⁷

Malgré son niveau de scolarité, la population noire a des taux d'emploi et de revenus inférieurs à ceux des autres populations non autochtones et non blanches, même si l'on tient compte des différences d'âge et de scolarité.²⁸ Bien que la proportion de la population noire ayant obtenu un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures (32,4 %) soit comparable à celle de l'ensemble de la population (32,9 %),²⁹ le revenu médian des personnes noires titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures est de 50 000 \$, comparativement à 70 000 \$ pour l'ensemble de la population non autochtone et non blanche.³⁰ Les personnes noires nées au Canada sont plus susceptibles d'occuper des emplois peu spécialisés comparativement à leur niveau de scolarité et comparativement aux autres populations non autochtones et non blanches nées au Canada.³¹

Les personnes noires sont plus susceptibles que l'ensemble de la population de souffrir d'insécurité alimentaire, qui est fortement liée à la pauvreté et associée à de moins bons résultats en matière de santé, notamment une moins bonne santé mentale³² et une mortalité prématurée.³³ Les familles monoparentales noires connaissent des taux d'insécurité alimentaire plus élevés que les populations de mères seules non autochtones et non blanches.³⁴

L'accession à la propriété est souvent considérée comme le principal marqueur de l'accumulation de richesse au Canada. Bien que l'accession à la propriété soit de plus en plus difficile pour toutes les personnes au Canada, l'insécurité et l'accessibilité en matière de logement représentent un défi pour les personnes noires depuis de nombreuses années. Des études montrent que les personnes noires ont le taux d'accession à la propriété le plus bas au Canada, qu'elles sont plus susceptibles de vivre dans des logements de taille inadéquate et qu'elles consacrent une plus grande partie de leur revenu total au logement.³⁵ En 2022, 51 % des personnes noires ont déclaré qu'elles ne seraient pas en mesure de payer une dépense imprévue de 500 \$, comparativement à 26 % de la population totale.³⁶ Dans une étude récente, les personnes noires étaient surreprésentées parmi les personnes en situation d'itinérance.³⁷ Parmi la population noire ayant déclaré être en situation d'itinérance, les femmes noires ont le taux d'itinérance le plus élevé.³⁸

« Eh bien, pour moi qui ai grandi à Montréal, ça a vraiment commencé avec mon groupe d'amis. Vous jouez au parc et vous êtes étiqueté. Vous êtes trop bruyant. Vous faites beaucoup de bruit. Ils ont installé une barrière autour du terrain de basket. À un moment donné, ils ont également mis un cadenas sur cette barrière. Nous devons donc grimper par-dessus la clôture pour aller jouer au basketball. Et puis la police est arrivée, ils ont dit, vous n'avez pas le droit de jouer au basketball avant midi. Et nous devons jouer de midi à 20 heures. Donc, je dirais beaucoup de facteurs. On pourrait dire la pauvreté. On pourrait dire notre situation économique.

Donc, je dirais que pour moi, ça a commencé par le simple fait d'exister dans mon quartier. C'est ce que c'était, malheureusement et heureusement. Parce que nous existons. Nous sommes ici. Et nous devons être suffisamment confiants pour occuper l'espace physique. Mais pour avoir cette confiance, vous devez savoir que vous sécurisez votre environnement. Et en grandissant, je ne me suis jamais vraiment senti en sécurité. Et je dirais aussi, c'est comme ça que beaucoup de mes amis, leur haine pour la police, a commencé. Et c'est comme ça qu'ils se sont retrouvés de l'autre côté de la société, entre guillemets . »

(Propos d'un participant, Desta Black Community Network, Rapport sur la mobilisation et les consultations communautaires tenues au Québec pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, 2023)

Des personnes participantes nous ont donné des exemples de ces difficultés socioéconomiques tout au long des activités de mobilisation et de consultation auprès des communautés noires du Canada. Ces personnes nous ont fait part des répercussions des aspects suivants :

- le sous-emploi et la pauvreté
- la violence raciste et les mauvais traitements infligés par le personnel enseignant et les conséquences de ces comportements sur le sentiment d'appartenance
- le décrochage scolaire des élèves noirs
- les expériences négatives vécues durant l'enfance et les traumatismes non traités
- le manque de logements stables et abordables
- des conditions de vie inférieures aux normes
- la prévalence des logements sociaux dans les quartiers à forte criminalité

Les personnes consultées ont également parlé des difficultés à s'y retrouver dans le système de justice pénale :

1. De nombreuses personnes consultées ont qualifié les interactions avec la police de négatives. Il y a eu des récits de forte présence policière dans les communautés noires, de manque de soutien policier pour les victimes d'actes criminels et de profilage racial par la police qui a fait en sorte que les gens se sentent rabaissés et marginalisés.

Le profilage racial décrit toute mesure prise pour des raisons de sécurité ou de protection du public qui repose sur des stéréotypes sur la race, la couleur, l'origine ethnique, l'ascendance, la religion ou le lieu d'origine plutôt que sur des soupçons raisonnables, afin de cibler une personne pour un examen plus approfondi ou un traitement différent

2. Les conséquences négatives pour les personnes noires à toutes les étapes du processus judiciaire pénal ont été décrites comme étant enracinées dans le racisme envers les personnes noires. Les personnes consultées ont souligné que les personnes noires avaient des peines plus sévères et des approches plus sévères lors des audiences de mise en liberté sous caution par rapport aux autres groupes raciaux. Les personnes consultées ont également exprimé leur frustration face au manque de soutien pour aider les gens à s'y retrouver dans le système, ainsi qu'au manque de représentation des personnes noires parmi les juges, les avocats et les jurés.
3. Le racisme et la discrimination envers les personnes noires dans les établissements correctionnels ont été qualifiés de pires en raison d'un manque de surveillance des établissements correctionnels et d'une responsabilisation limitée des agents correctionnels. Les personnes consultées ont soulevé des inquiétudes, particulièrement en ce qui a trait à l'étiquetage inapproprié des gangs, aux cotes de sécurité plus élevées pour les personnes noires et à l'application non uniforme des règles au sein des établissements, qui sont liés aux préjugés et aux stéréotypes raciaux. Les participants en détention ont également exprimé un besoin important de programmes et de possibilités d'emploi pendant leur détention pour aider à la réadaptation.
4. La difficulté de la réinsertion en raison de la stigmatisation associée à un casier judiciaire est aggravée par le racisme envers les personnes noires, le traumatisme mental et physique de l'incarcération et les lacunes dans les programmes et les ressources offerts dans les établissements correctionnels avant la mise en liberté.

Malgré ces difficultés, les personnes noires restent résilientes et plus optimistes que la moyenne quant à leur avenir.³⁹ Pour notre bien-être collectif en tant que nation, nous devons nourrir cet espoir et nous assurer que nous continuons à créer des occasions

pour les gens de suivre les traces de Canadiens héroïques comme William Hall, VC, et des pionniers comme Viola Desmond,⁴⁰ et de pionniers comme Elijah McCoy,⁴¹ Carrie M. Best, OC, OND, Hugh Burnett, le docteur Wilson Head, l'honorable Michaëlle Jean, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada (C.P.), Compagnon de l'Ordre du Canada (C.C.), Commandeur de l'Ordre du mérite militaire (C.M.M.), Commandeur de l'ordre du mérite des corps policiers (C.O.M.), Décoration des forces Canadiennes (C.D.) et Fellow du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (F.R.C.P.S.C.), ancienne gouverneure générale du Canada, l'honorable Corinne Sparks, ancienne juge de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Michael Tulloch, juge en chef de l'Ontario, et bien d'autres.

Leadership des personnes canadiennes noires aux Nations Unies

[TRADUCTION]

« Les antécédents du Canada en ce qui a trait à l'esclavage, à la ségrégation raciale et à la marginalisation des Afro-Canadiens au Canada ont laissé un héritage de racisme envers les personnes noires et ont eu des conséquences délétères sur les personnes d'ascendance africaine, qui doivent être abordés en partenariat avec les communautés touchées »

(Rapport du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine sur sa mission au Canada, 2017)

« La Décennie est une plateforme unique qui met l'accent sur la contribution importante des personnes d'ascendance africaine dans chaque société et qui défend des mesures concrètes pour mettre un terme à la discrimination et favoriser leur pleine inclusion. »⁴²

(Michelle Bachelet, ancienne haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme)

« Il convient de distinguer entre la “race”, fait biologique, et “le mythe de la race”. En réalité, la “race” est moins phénomène biologique qu'un mythe social. Ce mythe a fait un mal immense sur le plan social et moral; récemment encore, il a coûté d'innombrables vies et causé des souffrances incalculables. »

(Déclaration de l'UNESCO sur la lutte contre le racisme, 1950, La question raciale)

En décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 68/237, qui a proclamé la période 2015-2024 Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (DPAANU), avec pour thème « Personnes d'ascendance africaine — reconnaissance, justice et développement ». La DPAANU vise à mettre en lumière les contributions apportées par les personnes d'ascendance africaine aux sociétés et reconnaît que « les personnes d'ascendance africaine ont été depuis longtemps privées d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux et sont confrontées à des problèmes communs, comme la discrimination raciale structurelle et institutionnelle, qu'il convient d'aborder. »⁴³

En août 2016, à l'invitation du gouvernement du Canada et des groupes de défense d'intérêts de communautés noires, le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine s'est rendu à Ottawa, à Toronto, à Halifax et à Montréal pour en apprendre davantage sur les expériences des personnes d'ascendance africaine au Canada. À la fin de leur mission, les trois membres de la délégation des Nations Unies ont présenté, en 2017, le *Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur sa mission au Canada*, qui présente des recommandations pour aider le Canada dans ses efforts de lutte contre toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'afrophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Le terme « afrophobie » est utilisé pour décrire le racisme visant les personnes d'ascendance africaine

Le rapport recommandait au gouvernement du Canada d'« élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de justice afro-canadienne pour lutter contre le racisme et la discrimination envers les personnes noires dans le système de justice pénale ». Cette recommandation s'appuyait sur des décennies de plaidoyers et d'appels à l'action de la part des communautés noires pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique dans le système de justice. Plus tard, en 2021, le ministre de la Justice et procureur général du Canada a reçu le mandat d'élaborer la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, en consultation et en collaboration avec les communautés noires, les provinces et les territoires, et avec le soutien de la ministre de la Diversité et de l'Inclusion et du ministre de la Sécurité publique. La Stratégie vise à s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires qui ont mené à la surreprésentation de celles-ci dans le système de justice pénale canadien, y compris en tant que victimes d'actes criminels.

En 2018, le gouvernement du Canada a été le premier des 35 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques à reconnaître la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies et à démontrer un engagement clair à lutter contre le racisme envers les personnes noires. La Décennie internationale s'étendait de 2015 à 2024 et s'articule autour de trois thèmes : la reconnaissance, la justice et le développement. La Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires est la contribution du gouvernement du Canada au deuxième thème, la justice. Le 7 février 2024, le premier ministre a annoncé une prolongation jusqu'en 2028 des efforts déployés par le gouvernement fédéral dans le cadre de la Décennie internationale. Il s'agit de mettre en place des initiatives visant à lutter contre le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires auxquels sont confrontées les personnes noires au Canada, et à promouvoir

l'égalité pour tous.⁴⁴ La deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2025-2034), coparrainée par le Canada, a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 2024. Dans le cadre de la Décennie internationale, les initiatives du gouvernement du Canada visent à soutenir le leadership des personnes noires dans les domaines des affaires et de la justice sociale ainsi que les communautés noires par l'intermédiaire de programmes comme le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, et le Fonds pour la santé mentale des communautés noires. Alors que la deuxième Décennie s'amorce, le gouvernement du Canada continuera de s'appuyer sur ces efforts pour bâtir un pays où toutes les personnes au Canada peuvent réussir et où les personnes canadiennes noires peuvent prospérer et participer de manière significative à tous les aspects de la société.

Alors que les États mettent en œuvre des mesures à l'appui de la DPAANU, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a récemment exprimé son intérêt pour des initiatives qui prennent en compte la situation des femmes, des filles et des jeunes hommes, et des mesures visant à améliorer l'accès à la justice, à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement, ainsi que des mesures de lutte contre la pauvreté.⁴⁵

Grâce à leurs comparutions devant l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine des Nations Unies, des dirigeants de la société civile noire canadienne, y compris certains membres du Groupe directeur externe de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les Noirs, influencent les politiques et les pratiques touchant les personnes d'ascendance africaine dans le monde entier et encouragent le gouvernement du Canada à faire preuve de leadership dans les efforts mondiaux visant à éradiquer le racisme envers les personnes noires.

Conclusion

« Tant que nous n'aurons pas toutes réussi, personne d'entre nous n'aura réussi. »

(Rosemary Brown, travailleuse sociale et politicienne)

Le Groupe directeur a proposé une voie à suivre pour s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires qui ont mené à leur surreprésentation dans notre système de justice pénale, y compris en tant que personnes victimes et survivantes d'actes criminels. Nous savons que c'est possible, et ce plan de mise en œuvre constitue une première étape en vue de la réalisation des changements structurels et systémiques nécessaires pour mettre fin à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale et éradiquer le racisme et la discrimination systémique envers ces dernières dans toutes les institutions du Canada.

En plus des nouveaux investissements prévus dans ce plan de mise en œuvre, le gouvernement du Canada a déjà pris des mesures concernant certaines des recommandations du rapport, car certaines d'entre elles sont similaires à des recommandations formulées dans des rapports antérieurs, tels que le rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur le racisme systémique au sein des services de police. Ces initiatives récentes prises par le gouvernement du Canada pour s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires figurent à l'annexe 1.

Le rapport contient notamment de nombreuses recommandations relatives à l'immigration, y compris des modifications propres à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et à son Règlement, sous l'égide de l'Agence des services frontaliers du Canada. L'annexe 1 comprend également des initiatives d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada visant à traiter les aspects du système d'immigration susceptibles de contribuer à la discrimination systémique. Ce travail se poursuivra pour veiller à ce que le système d'immigration soit également exempt de racisme et de discrimination systémique envers les personnes noires.

Notre avenir en tant que peuple canadien est plein d'espoir et de possibilités. Nous espérons un avenir exempt de toute forme de discrimination et nous travaillerons à cette fin nous sommes également déterminés à prendre des mesures concrètes pour y parvenir. Cela ne sera possible que si nous participons ensemble à la lutte pour éradiquer le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires. Nous invitons l'ensemble de la population canadienne à s'engager dans cette voie vers une société plus égalitaire et à contribuer aux changements nécessaires pour que chaque personne puisse profiter des possibilités qu'offre ce pays.



Annexe 1 : Initiatives récentes du gouvernement du Canada pour s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires

Depuis 2018, le gouvernement fédéral a engagé plus de 872 millions de dollars dans des programmes qui soutiennent les communautés noires. Ces programmes et ces investissements antérieurs comprennent :

- Un financement pouvant atteindre 265 millions de dollars dont 130 millions de dollars provenant de la Banque de développement du Canada (BDC), versé au Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, afin de favoriser la croissance et la réussite, maintenant et dans l'avenir, d'entreprises détenues et dirigées par des personnes noires. Le Programme donne accès à des prêts, du mentorat, des services de planification financière et de la formation en affaires, et soutient des recherches sur l'entrepreneuriat au sein des communautés noires au Canada.
- Un financement de 200 millions de dollars versé à l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada, qui a pour mandat de célébrer, d'échanger les connaissances et de renforcer les capacités des communautés noires du Canada, notamment en prenant des mesures concrètes pour éliminer les obstacles systémiques de longue date auxquels sont confrontés les personnes noires au Canada et les organismes communautaires qui les servent.
- Un financement de 200 millions de dollars pour la création du Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs. Ce fonds procure une source de financement durable de projets menés par la communauté qui aident à s'attaquer au racisme envers les personnes noires et à améliorer leur situation socioéconomique.
- Un financement de 60,5 millions de dollars pour des bourses d'études et de recherche ciblées à l'intention des personnes noires dans le domaine de la recherche.
- Un financement de 49,6 millions de dollars afin d'établir des soutiens en santé mentale pour les fonctionnaires noirs et des programmes de perfectionnement professionnel exclusifs, y compris pour appuyer l'avancement professionnel des personnes dirigeantes noires de la fonction publique occupant des postes de direction.
- Un financement de 10 millions de dollars pour des initiatives communautaires en santé mentale dans le cadre du Fonds pour la santé mentale des communautés noires.

Pilier 1 : déterminants sociaux de la justice

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a annoncé des initiatives et a fait des investissements supplémentaires pour s'attaquer aux déterminants sociaux de la justice, au racisme et à la haine, et favoriser la pleine intégration des personnes noires dans la société canadienne. Les principaux investissements et initiatives comprennent :

i) des initiatives destinées aux personnes noires

Emploi et Développement social Canada : Initiative Appuyer les communautés noires du Canada

L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC) est une initiative fédérale de subventions et de contributions créée en 2019 qui vise à :

- renforcer les capacités des Canadiennes et Canadiens noirs et des organismes communautaires dirigés par des personnes noires
- éliminer les obstacles systémique et le racisme envers les personnes noires
- faire progresser l'inclusion social et économique complète des Canadiennes et des Canadiens noirs dans la société canadienne.

L'IACNC fournit un financement pour aider les organismes dirigés par des personnes noires à construire une infrastructure fondamentale au sein des communautés noires. Elle aide à répondre aux priorités émergentes des communautés et des organisations noires au Canada. Pour ce faire, elle finance des activités et des projets, dirigés par des personnes intervenantes de la communauté noire, qui répondent aux besoins particuliers qu'ils ont cernés.

Depuis 2019, plus de 200 millions de dollars ont été investis dans le cadre de l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada afin de célébrer, échanger des connaissances et renforcer la capacité dans les communautés noires dynamiques du Canada, dont 25 millions de dollars en 2024-2025, annoncés dans le Budget de 2023, et 36 millions de dollars en 2025-2026, annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne 2024*.

Emploi et Développement social Canada : Leadership fédéral sur la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies

En 2018, le premier ministre a officiellement reconnu la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies (la Décennie). La Direction du soutien aux communautés noires d'Emploi et Développement social Canada a été confié le mandat d'agir en tant que responsable de la politique sur la Décennie, pour coordonner les mesures et suivre les progrès des engagements du Canada dans le cadre de la Décennie.

Emploi et Développement social Canada : Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs

Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 200 millions de dollars pour la création du Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs, qui finance les organismes de bienfaisance et les organismes dirigés par des personnes noires visant à aider les jeunes, ainsi que les initiatives sociales. Dirigé par des personnes noires pour l'ensemble de la population canadienne noire, le Fonds procurera une source de financement durable pour améliorer les résultats sociaux et économiques dans les communautés noires.

Agence de la santé publique du Canada : Promouvoir l'équité en santé : Fonds pour la santé mentale des communautés noires

Le Budget de 2024 a prévu un montant supplémentaire de 4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour l'Agence de la santé publique du Canada en vue du Fonds pour la santé mentale des communautés noires. Ce fonds soutient la santé mentale des personnes et des communautés noires, dans le but d'acquérir des connaissances et des capacités et d'élaborer des programmes mieux adaptés à la culture qui abordent la santé mentale et ses déterminants pour la population canadienne noire, en mettant l'accent sur les jeunes.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Fonds pour la santé mentale du personnel noir de la fonction publique

Le Budget de 2023 prévoyait un montant de 45,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, en vue de mettre sur pied un fonds pour la santé mentale des fonctionnaires noirs, ainsi que des programmes de perfectionnement professionnel exclusifs, notamment en vue de préparer les personnes dirigeantes noires de la fonction publique à occuper des postes de haute direction.

Société canadienne d'hypothèques et de logement : Fonds pour le logement abordable

Un financement ciblé de 50 millions de dollars pour les ménages noirs dans le cadre du Fonds pour le logement abordable permet aux organismes dirigés par des personnes noires de construire plus de logements abordables pour les ménages locataires noirs au Canada et à appuyer l'accession à la propriété pour les familles noires partout au pays.

Le Fonds pour le logement abordable appuie l'accession à la propriété abordable pour les ménages noirs grâce à un investissement conjoint de 40 millions de dollars avec Habitat pour l'humanité Canada afin de créer 200 possibilités d'accession à la propriété pour les ménages noirs. À compter du 31 mai 2023, 115 maisons d'Habitat avaient été construites ou étaient en construction avec des organisations locales d'Habitat pour l'humanité en Alberta, en Ontario, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et au Québec.

Innovation, Sciences et Développement économique : Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires

Le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires consiste en un partenariat entre le gouvernement du Canada, des organisations commerciales dirigées par des personnes noires, des établissements de formation postsecondaires

ou autres établissements de formation agréés et des institutions financières. Il a trois composantes :

- Le Fonds pour l'écosystème national, doté de 100 millions de dollars, qui a financé 43 organismes sans but lucratif à travers le pays qui offrent désormais des services de mentorat, de formation commerciale et de planification financière aux entreprises.
- Le Fonds de prêts à l'entrepreneuriat des communautés noires, doté de 160 millions de dollars, offert par la Fédération africaine canadienne économique (FACE), offre des prêts allant jusqu'à 250 000 dollars aux propriétaires d'entreprises et personnes entrepreneures noires.
- Le Carrefour du savoir pour l'entrepreneuriat des communautés noires, doté d'un budget de 5 millions de dollars, mène des recherches qualitatives et quantitatives et recueille des données sur l'état de l'entrepreneuriat des personnes noires au Canada pour aider à cerner les obstacles au succès des entrepreneurs noirs ainsi que les possibilités de croissance. L'Université Carleton et la *Dream Legacy Foundation* se sont associées pour créer le Carrefour du savoir.

Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) : Futurpreneur Canada

Pour encourager les jeunes personnes entrepreneures, le Budget de 2024 prévoyait 60 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour Futurpreneur Canada. Futurpreneur Canada versera un montant équivalent à cet investissement fédéral avec le financement reçu d'autres paliers de gouvernement et de partenaires du secteur privé. En plus du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, Futurpreneur Canada, de concert avec la Banque Royale du Canada et la Banque de développement du Canada, soutient également les jeunes personnes entrepreneures noires par l'intermédiaire de son Programme de démarrage d'entrepreneur.es noir.es.

**Services publics et Approvisionnement Canada :
Projet pilote d'approvisionnement auprès des
entreprises détenues ou dirigées par des
personnes noires**

En 2021, le Projet pilote d'approvisionnement auprès des entreprises détenues ou dirigées par des personnes noires a été lancé afin d'élargir les possibilités d'approvisionnement pour les entreprises détenues ou dirigées par des personnes noires partout au Canada. De plus, une demande de renseignements visait à recueillir des renseignements sur les entreprises détenues ou dirigées par des personnes noires et sur leurs expériences en matière d'approvisionnement fédéral.

**Société canadienne d'hypothèques et de logement :
Programme favorisant l'accès à la propriété**

En 2022, le Programme favorisant l'accès à la propriété a reçu 10 millions de dollars de financement fédéral, par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour fournir des prêts hypothécaires avec participation aux familles noires accédant à leur première maison dans la région du Grand Toronto. Le Programme favorisant l'accès à la propriété a été dirigé par BlackNorth Initiative en partenariat avec Habitat pour l'humanité Toronto.

**Société canadienne d'hypothèques et de logement :
Centre de ressources techniques en habitation pour
la communauté noire**

Afin d'appuyer les organismes dirigés par des personnes noires et offrant des services aux communautés noires qui s'intéressent au domaine du logement, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 500 000 dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement pour l'établissement d'un Centre de ressources

techniques en habitation pour la communauté noire afin de fournir des conseils et de l'aide aux organismes qui souhaitent construire des logements pour les communautés noires. L'initiative bénéficie également d'un financement de 150 000 dollars de la province de la Nouvelle-Écosse. En partenariat avec le Centre de ressources pour le logement communautaire, le Centre de ressources techniques en habitation pour la communauté noire sera dirigé par des personnes de la communauté noire et constituera un carrefour de ressources précieux. Des consultations ont eu lieu partout au pays avec les personnes intervenantes en vue d'établir des comités consultatifs et directeurs dans le cadre de réunions régionales. Le travail continu avec les comités consultatifs et directeurs aidera à établir la structure de gouvernance du Centre de ressources techniques en habitation pour la communauté noire, en priorisant l'intersectionnalité et l'équité à l'échelle du pays dans le processus de sélection.

**Société canadienne d'hypothèques et de logement :
Personnes noires et accession à la propriété :
les obstacles**

Financé dans le cadre du Fonds de recherche et de planification de la Stratégie nationale sur le logement, le projet de recherche « Personnes noires et accession à la propriété : les obstacles » examine les obstacles auxquels se heurtent les personnes noires au Canada lorsqu'elles cherchent à accéder à la propriété dans la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH). La première phase de la collecte de données primaires (au moyen d'entrevues avec des personnes consultées clés et des spécialistes de l'immobilier) est terminée. Un rapport de recherche final sera publié. Les premiers résultats mettent en évidence les facteurs qui influent sur les pratiques d'achat d'une maison au sein des communautés noires et les obstacles auxquels les personnes noires doivent confronter lors de l'achat d'une maison.

Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : Financement à l'intention des universitaires et chercheurs postdoctoraux noirs

Le Budget de 2022 prévoyait 40,9 millions de dollars sur cinq ans et 9,7 millions de dollars par la suite pour augmenter le nombre de bourses offertes aux universitaires noirs hautement qualifiés. Ces fonds seront versés par l'intermédiaire des organismes de recherche fédéraux pour offrir des bourses d'études et de recherches ciblées pour les universitaires noirs en herbe effectuant des recherches, dans le cadre des programmes existants. Les fonds contribueront à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusivité dans la culture de la recherche au Canada, et augmenteront le potentiel d'innovation du Canada.

Patrimoine canadien : Soutien communautaire aux jeunes des communautés noires au Canada

Le Budget de 2018 a investi 9 millions de dollars pour améliorer le soutien local et communautaire offert aux jeunes des communautés noires au Canada, ce qui comprend le financement de 56 projets, une campagne nationale d'éducation et de sensibilisation au racisme envers les personnes noires, « Say It Loud », qui a mobilisé plus de 10 000 jeunes personnes noires d'un océan à l'autre, et le soutien aux activités de sensibilisation et de mobilisation.

ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés

Patrimoine canadien : Stratégie canadienne de lutte contre le racisme

Lancée le 8 juin 2024, Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme s'étendra de 2024 à 2028 et comprend un investissement de 110,4 millions de dollars qui vise à favoriser l'action dans les domaines de l'emploi, de la justice et de l'application de la loi, du logement, des soins de santé et d'immigration.

Elle comprend plus de 70 initiatives fédérales conçues pour veiller à ce que les politiques, les programmes et les services fédéraux reflètent le Canada qu'ils desservent, tout en travaillant en partenariat avec les communautés en investissant plus de 70 millions de dollars dans des initiatives locales à l'échelle du pays.

Patrimoine canadien : Plan d'action du Canada pour lutter contre la haine

Le gouvernement du Canada a signalé son engagement à s'attaquer à la haine en demandant que le tout premier Plan d'action canadien de lutte contre la haine soit présenté dans le Budget de 2022 afin de donner une voix aux personnes ayant vécu des expériences de haine, y compris les communautés racisées et religieuses minoritaires au Canada et leurs intersections. À l'appui de ces efforts, le Budget de 2024 a annoncé un investissement de 273,6 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 29,3 millions de dollars par la suite, pour le Plan d'action canadien de lutte contre la haine qui a été dévoilé le 24 septembre 2024, afin d'appuyer la sensibilisation communautaire et la réforme de l'application de la loi, de s'attaquer à la hausse des crimes haineux, d'améliorer la sécurité au sein des communautés, de lutter contre la radicalisation et d'accroître l'aide aux victimes. À cela s'ajoute un investissement antérieur de 110,4 millions de dollars pour la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme visant à favoriser l'action dans les domaines de l'emploi, de la justice et de l'application de la loi, du logement, des soins de santé et de l'immigration. Le Plan d'action, y compris le financement de programmes pour les communautés, sera un levier clé pour s'attaquer à la haine envers les personnes noires partout au Canada : un besoin impératif étant donné que les personnes noires au Canada continuent d'être la cible du plus grand nombre de crimes haineux motivés par la race signalés par la police partout au pays.

Patrimoine canadien : Programme de multiculturalisme et de lutte contre le racisme

Le Programme de multiculturalisme et de lutte contre le racisme soutient le mandat du ministère du Patrimoine canadien en s'appuyant sur la force du Canada en tant que société diversifiée et inclusive.

Les objectifs du programme sont d'aider les communautés :

- à faire progresser la lutte contre le racisme, à favoriser la diversité ethnoculturelle et l'inclusion, et à promouvoir la compréhension interculturelle et interconfessionnelle
- à offrir des possibilités équitables aux populations en quête d'équité et aux organismes communautaires de participer pleinement à tous les aspects de la société canadienne
- à promouvoir le dialogue sur le multiculturalisme, la lutte contre le racisme, l'équité raciale, la diversité et l'inclusion pour faire progresser le changement institutionnel et systémique afin que le Canada devienne une société plus inclusive, exempte de racisme et d'actions motivées par la haine
- à soutenir la recherche et les données probantes pour mieux comprendre les disparités et les difficultés auxquelles sont confrontées les populations en quête d'équité

Patrimoine canadien met en œuvre des protocoles et des processus améliorés pour financer les programmes qui soutiennent la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme afin de garantir que les organisations et les personnes qui prônent du contenu raciste, antisémite, islamophobe et d'autres formes de contenu haineux ne seront pas admissibles à recevoir un financement gouvernemental. Le programme comprend trois volets de financement : activités, projets et renforcement des capacités organisationnelles.

Patrimoine canadien : Initiative Le sport communautaire pour tous

En février 2024, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de plus de 16,7 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative Le sport communautaire pour tous afin d'offrir davantage à la population canadienne la possibilité de découvrir le pouvoir transformateur du sport. Grâce à cet investissement, 39 organismes nationaux de sport (ONS) seront en mesure de permettre aux Canadiennes et Canadiens d'accéder au sport et de rester impliqués dans le sport dans les communautés d'un océan à l'autre. L'initiative Le sport communautaire pour tous permet aux ONS d'organiser des programmes sportifs plus accessibles et organisés à l'échelle locale visant à réduire les obstacles à la participation, en particulier parmi les communautés noires, autochtones et racisées ainsi que parmi les personnes 2ELGBTQI+, les personnes handicapées, à faible revenu et les nouvelles personnes arrivantes.

Emploi et Développement social Canada : Examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (Programme du travail)

En 2021, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de mener un examen indépendant et complet de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada afin d'améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion dans les milieux de travail sous réglementation fédérale et de suivre le rythme des changements économiques, démographiques et sociaux des dernières décennies. Le rapport a été publié le 11 décembre 2023.

Grâce aux recherches approfondies du Groupe de travail et à ses activités de mobilisation auprès de la population canadienne, l'une de ses recommandations, la recommandation n° 3.17, se lit ainsi : « Les travailleurs noirs devraient constituer un groupe distinct visé par l'équité en matière d'emploi aux fins du cadre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ». Les travailleurs

noirs sont confrontés au taux de surqualification le plus élevé de tous les groupes racisés éduqués au Canada, soit 16 %, comparativement à 11 % pour l'ensemble de la population. L'ajout proposé à la Loi a reçu un appui important de la part des communautés noires. Le Groupe de travail a noté que les personnes noires aimeraient que leurs expériences et les obstacles qui découlent de la traite transatlantique des esclaves soient reconnus, et que leurs résultats en matière d'emploi sont pires par rapport à ceux d'autres communautés racisées.

Le 11 décembre 2023, le ministre O'Regan, ministre du Travail, a annoncé les engagements initiaux du gouvernement à moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, notamment la création d'un nouveau groupe désigné pour les personnes noires. À la suite des recommandations du Groupe de travail, le Budget de 2024 a annoncé l'intention du gouvernement de proposer des modifications législatives pour moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, notamment en élargissant les groupes désignés aux fins de l'équité.

Santé Canada : Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances renouvelée

Le 30 octobre 2023, la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé a lancé la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDAS) renouvelée. La SCDAS renouvelée oriente la réponse du gouvernement du Canada aux méfaits liés à la consommation de substances et à la crise des surdoses. Dirigée par Santé Canada, la SCDAS est mise en œuvre en collaboration avec plus de 15 ministères et organismes fédéraux. Son objectif consiste à réduire au minimum les méfaits liés à la consommation de substances pour les personnes, les familles et les collectivités en prenant des mesures dans quatre domaines prioritaires intégrés, appelés les éléments fondamentaux : la prévention et l'éducation, les services et les soutiens liés à la consommation de substances, y compris le traitement, la réduction des méfaits et le rétablissement, ainsi que les données probantes et le contrôle des substances.

La SCDAS renouvelée a introduit le nouveau principe d'équité, ainsi que la compassion, l'intégralité et la collaboration, pour orienter ses actions. Le principe d'équité tient compte des « conséquences distinctes que les politiques et les interventions en matière de consommation de substances peuvent avoir sur les populations autochtones, africaines, caribéennes, noires et autres populations racialisées et marginalisées ».

Agence de la santé publique du Canada : Ligne d'aide 9-8-8 en cas de crise de suicide

La Ligne d'aide 9-8-8 en cas de crise de suicide offre un service de soutien bilingue en cas de crise pour la prévention du suicide, tenant compte des traumatismes et adapté à la culture, disponible en tout temps par téléphone et par texto à toutes les personnes vivant au Canada. Selon l'endroit où ils vivent, les personnes qui appellent peuvent choisir une option pour recevoir un soutien spécialisé pour les jeunes ou les communautés autochtones.

Sécurité publique Canada : Stratégie nationale pour la prévention du crime

La Stratégie nationale pour la prévention du crime constitue le cadre stratégique de mise en œuvre des mesures de prévention de la criminalité au Canada et finance des projets choisis stratégiquement qui contribuent à la prévention et à la réduction de la criminalité, ainsi qu'à l'amélioration des connaissances sur les pratiques efficaces en matière de prévention du crime. Les appels de demandes de 2018 et de 2021 pour le Fonds d'action en prévention du crime visaient à soutenir des projets d'intervention et de recherche directs, communautaires multisectoriels donnant la priorité aux jeunes personnes noires et autochtones. Depuis 2019, Sécurité publique a financé 18 projets axés sur les jeunes personnes noires, pour une valeur totale de 58 millions de dollars.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Programme d'établissement et Programme d'aide à la réinstallation

Dans le cadre de l'appel de propositions (ADP) du Programme d'établissement et du Programme d'aide à la réinstallation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en 2024, le ministère a encouragé les propositions de programmes ciblés afin d'éliminer les obstacles à l'intégration pour certaines populations de nouvelles personnes arrivantes, notamment les réfugiés, les jeunes, les femmes âgées, les populations 2ELGBTQI+, les personnes handicapées et les nouvelles personnes arrivantes racisées. Les propositions soumises dans le cadre de l'ADP de 2024 qui tiennent compte de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et qui proposent des programmes ciblés pour certaines populations en quête d'équité et incorporent l'initiative de la vérité et réconciliation dans la conception de leurs projets se verront attribuer une note pour l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans le cadre de l'ADP de 2024, le ministère a créé un nouveau volet de l'équité qui permettra de financer le secteur de l'établissement en renforçant la capacité des organismes communautaires qui ne bénéficient pas actuellement d'un financement, qui desservent des populations en quête d'égalité et qui sont dirigées par des membres de ces populations, afin de leur permettre de participer à l'établissement et à l'intégration des nouvelles personnes arrivantes à titre d'organismes fournisseurs de services.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Formation sur la lutte contre le racisme destinée au personnel

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a mis sur pied des formations obligatoires pour le personnel, dispensées par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada. Ces cours portent sur différents sujets, notamment, sur l'adoption d'un état d'esprit d'inclusion, le passage de préjugés à l'inclusion, et l'établissement de pratiques d'embauche inclusives pour un effectif diversifié. D'autres formations sur la lutte contre le racisme axées sur la gestion et propres au ministère sont également offertes. En outre, les responsables de la prise de décisions du ministère reçoivent une formation sur la lutte contre les préjugés dans la prise de décisions et sur la prise de décisions équitables. Le Groupe de travail du ministère de lutte contre le racisme du ministère met à la disposition de l'ensemble du personnel des ressources d'apprentissage à jour.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Méthode d'identification des préjugés institutionnels et du racisme

La méthode d'identification des préjugés institutionnels et du racisme est une méthodologie comparative et analytique qui consolide les résultats statistiques, les tendances en matière d'immigration et de risque, les résultats des politiques et des programmes et les facteurs socioéconomiques pour relever et analyser les résultats variables pour les populations racisées. Cela produit des études de cas comparatives et des recommandations pour mieux améliorer les résultats du programme pour les populations noires. Une étude de cas sur la charge de travail nigériane a été achevée en octobre 2022. La demande de cas supplémentaire devait être terminée à l'été 2023. Un plan d'action visant à formuler des recommandations sur la voie à suivre et le filtrage des demandes en fonction des risques et des données a été élaboré parallèlement aux consultations menées à l'automne 2023.

Agriculture et Agroalimentaire Canada : Fonds des infrastructures alimentaires locales

Tenant compte des obstacles disproportionnés à la sécurité alimentaire auxquels sont confrontés les communautés noires, le Budget de 2024 prévoit un montant de 62,9 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025, afin de renouveler et d'élargir le Fonds des infrastructures alimentaires locales en vue d'aider les organismes communautaires de partout au Canada à investir dans les infrastructures alimentaires locales, accordant la priorité aux collectivités autochtones et noires, ainsi que d'autres groupes marginalisés.

Pilier 2 : services de police

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a annoncé des initiatives et a fait des investissements pour s'attaquer au racisme systémique dans les services de police, accroître la représentation, la responsabilisation de la police et la surveillance civile, et combler les lacunes dans les données sur les interactions avec la police. Les principaux investissements et initiatives comprennent :

ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés

Gendarmerie royale du Canada : Atelier sur l'expérience afro-canadienne

Cet atelier a d'abord été créé par des membres noirs des services de police de la GRC à l'intention du personnel de la GRC en Nouvelle-Écosse après qu'un rapport a présenté comme recommandation d'accroître la formation pour aider les agentes et agents à mieux servir les communautés diversifiées. Le cours de cinq jours vise à sensibiliser le personnel à la diversité en milieu de travail, à les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour favoriser un milieu inclusif, diversifié et exempt de discrimination, et à les aider à mieux comprendre les obstacles auxquels doit confronter la population canadienne noire.

ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés

Sécurité publique Canada : Réponse du gouvernement au rapport final de la Commission des pertes massives

La réponse du gouvernement au rapport final de la Commission sur les pertes massives, qui contenait 130 recommandations pour tous les paliers de gouvernement et la société civile dans les domaines des services de police, de la sécurité communautaire et de la prévention de la violence, comprenait de nouveaux investissements pour, entre autres, le Conseil consultatif de gestion de la GRC et le nouveau secteur Réforme, Reddition de compte et Culture de la GRC. Le nouveau secteur examinera et mettra en œuvre les recommandations du rapport final et d'autres rapports afin de soutenir les changements culturels fondamentaux de la GRC. La réponse comprenait également un engagement de la part du gouvernement du Canada de continuer d'assurer le leadership et la coordination à l'échelle pour répondre aux recommandations formulées par la Commission sur les pertes massives, notamment une harmonisation avec les conclusions d'autres rapports et enquêtes similaires, au besoin. Le Comité de suivi des progrès, un organisme indépendant établi par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, fera un suivi des progrès réalisés et préparera des rapports publics, afin de garantir la responsabilisation et la transparence.

Sécurité publique Canada : Réponse au rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes sur le racisme systémique au sein des services policiers au Canada

Le 31 mai 2022, Sécurité publique Canada a déposé une réponse au rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale intitulé *Racisme systémique au sein des services policiers au Canada*. Sécurité publique a exprimé son appui à la plupart des recommandations énoncées dans le rapport et s'est engagé à prendre des mesures pour les mettre en œuvre. La création de la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public qui a été proposée dans le projet de loi C-20, est une initiative récente en réponse à certaines des questions soulevées dans le rapport.

Sécurité publique Canada : Réponse au rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs au Canada

Le 15 septembre 2022, Sécurité publique Canada a déposé une réponse à *La voie à suivre pour réduire la violence liée aux armes à feu et aux gangs au Canada*. La réponse était conforme en principe avec la majorité des recommandations et soulignait les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations, comme la prévention des armes à feu et des gangs, la déjudiciarisation et les programmes de sortie pour les populations qui doivent se confronter à des obstacles systémiques, notamment les jeunes, les jeunes adultes, les Autochtones et les communautés racisées.

Sécurité publique Canada : Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC est un organisme indépendant. Créée par le Parlement en 1988, la Commission s'assure que les plaintes déposées par le public au sujet de la conduite des membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. La Commission reçoit les plaintes du public et procède à un examen lorsqu'une personne plaignante n'est pas satisfaite du traitement de sa plainte par la GRC.

Gendarmerie royale du Canada : Réponse au rapport Wortley

En 2021, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC a publié *l'Examen des politiques et procédures de la GRC concernant les contrôles de routine*, qui contient plusieurs recommandations sur les politiques et les procédures de la GRC en matière de contrôles de routine. Depuis la publication du rapport, la GRC a mené des activités de consultation au sujet des modifications à apporter à la politique nationale sur les contrôles de routine. Plus récemment, la GRC de la Nouvelle-Écosse a publié un plan d'action triennal visant à instaurer la confiance et des relations positives avec la communauté noire de Nouvelle-Écosse, à lui rendre des comptes et à continuer à s'attaquer au racisme systémique au sein de la GRC. Le 7 septembre 2024, la GRC de la Nouvelle-Écosse a présenté des excuses officielles à la population néo écossaise africaine et à toutes les personnes d'ascendance africaine pour l'utilisation historique des contrôles de routine et d'autres interactions préjudiciables en Nouvelle-Écosse.

On parle de contrôles de routines lorsque les policiers arrêtent une personne et lui posent des questions sans raison valable ou sans preuve qu'elle a commis un crime, ce qui est souvent cité comme exemple de profilage racial.

Gendarmerie royale du Canada : Initiative de collecte de données fondées sur la race

L'Initiative de collecte de données fondées sur la race vise à recueillir, à analyser et à communiquer des données fondées sur la race afin de mieux comprendre les expériences des personnes et des communautés autochtones, noires et autres personnes racisées dans leurs interactions avec les agents de première ligne de la GRC. La collecte de données fondées sur la race pour comprendre les interactions avec la police (comme les vérifications de bien-être et les arrestations) et le recours à la force fournira des renseignements fondés sur des données probantes pour aider à améliorer la façon dont la GRC fournit des services à diverses communautés. Le projet pilote de collecte de données fondées sur la race a commencé en janvier 2024 à Whitehorse, au Yukon (Division M), à Wood Buffalo (Fort McMurray), en Alberta (Division K) et à Thompson, au Manitoba (Division D). Depuis janvier 2024, le projet pilote est aussi mené à Burnaby, en Colombie-Britannique (Division E), et des plans sont en cours pour mettre en œuvre l'Initiative en Nouvelle-Écosse (Division H). Le projet pilote de l'Initiative de collecte de données fondées sur la race donnera à la GRC l'occasion de mettre à l'essai les processus et d'y apporter des améliorations et des modifications avant la mise en œuvre à l'échelle nationale.

Gendarmerie royale du Canada : Programme d'expérience pré-cadet diversifié et inclusif

Le Programme d'expérience pré-cadet diversifié et inclusif (ECDI) est une nouvelle initiative de recrutement et de maintien de l'effectif visant à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes noires qui souhaitent devenir membres de la GRC. Les personnes participantes qui auront réussi la formation recevront de l'équipe du Programme d'ECDI une orientation et un soutien continus dans le cadre du processus de candidature des personnes aspirantes policières de la GRC. Le fait d'avoir réussi la formation du Programme d'ECDI signifie que les personnes participantes auront franchi certaines

étapes du processus de candidature des aspirants policiers, ce qui se reflétera dans leur dossier de candidature.

Gendarmerie royale du Canada : Modèle de maintien en poste et d'avancement des issus de la diversité (DREAM)

Le Modèle de maintien en poste et d'avancement des issus de la diversité est conçu pour contribuer au maintien et à l'avancement des cadets autochtones, de race noire et d'autres groupes racisés au sein de la GRC en leur offrant un mentorat, une formation spécialisée et une assistance en matière de perfectionnement et de planification de carrière.

Gendarmerie royale du Canada : Formation à l'intervention et à la désescalade en cas de crise

La GRC a renforcé la formation à l'intervention et à la désescalade en cas de crise et pour l'ensemble des agentes et agents. Depuis 2016, un cours de formation en ligne sur l'intervention et la désescalade en cas de crise est obligatoire pour tous les agents de la GRC. Cette formation obligatoire aide les services de police à déterminer quand et comment utiliser les techniques d'intervention et de désescalade en cas de crise, et complète la formation que les cadets reçoivent à la Division Dépôt, ainsi que d'autres formations offertes dans les divisions et les détachements de la GRC. L'objectif du cours est de s'assurer que les agents de la GRC sont capables d'utiliser les techniques d'intervention et de désescalade en cas de crise, lorsqu'une telle intervention est tactiquement possible, afin de gérer efficacement ces situations, y compris les incidents mettant en cause une personne atteinte d'une maladie mentale ou une personne en situation de crise. Le cours comprend un module sur certaines des principales maladies mentales et leurs comportements observables, ce qui peut aider les services de police à adapter leur approche à la personne en situation de crise.

Depuis avril 2021, la formation à l'intervention et à la désescalade en cas de crise est intégrée à la formation annuelle d'accréditation nouvelle au Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents. Des scénarios impliquant une formation à l'intervention et à la désescalade en cas de crise sont également en place dans le cadre de la formation opérationnelle régulière, en personne ou obligatoire. La GRC continue également de réexaminer son cadre actuel d'intervention et de désescalade policière et s'oriente vers un modèle actualisé élaboré en consultation avec les communautés noires, autochtones et racisées, ainsi qu'avec les provinces et les territoires.

Gendarmerie royale du Canada : Comité consultatif sur le recours à la force de l'Association canadienne des chefs de police

La GRC continue de travailler en partenariat avec le Comité consultatif sur le recours à la force de l'Association canadienne des chefs de police et des partenaires universitaires externes afin d'établir des normes minimales nationales sur le recours à la force et de procéder à un examen de la formation à la désescalade (par exemple, en cernant les pratiques exemplaires fondées sur des données probantes) partout au Canada.

Statistique Canada : Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)

Statistique Canada et l'Association canadienne des chefs de police collaborent à la collecte de données sur l'identité autochtone et racisée de toutes les personnes accusées et victimes d'actes criminels dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce travail répond à la demande croissante de données désagrégées améliorées qui porteraient sur le traitement inéquitable et la surreprésentation des personnes autochtones et racisées dans le système de justice pénale canadien. En raison du manque de données à l'échelle nationale, il est difficile d'évaluer avec

précision l'ampleur de ces problèmes et d'élaborer des solutions efficaces (David et Mitchell, 2021; Millar et Owusu-Bempah, 2011; Samuels-Wortley, 2021; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015; Wortley, 1999).

Bien que les données du Programme de DUC se limitent aux affaires criminelles, la collecte de données sur l'identité autochtone et racisée de toutes les personnes accusées et victimes d'actes criminels peut s'avérer essentielle pour comprendre et éliminer les disparités dans le système de justice pénale. En tant que premier point d'entrée dans le système de justice pénale, les données du Programme de DUC peuvent également permettre d'analyser davantage les expériences des groupes autochtones et racisés avec d'autres aspects du système de justice pénale, grâce au couplage des données des services de police, des tribunaux et des services correctionnels.

Pilier 3 : tribunaux judiciaires et lois

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a annoncé des initiatives et fait des investissements pour s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique dans le système de justice pénale, améliorer les lois et les processus judiciaires, accroître la représentation et la diversité, et combler les lacunes en matière d'information sur les décisions des tribunaux de juridiction pénale. Les principaux investissements et initiatives comprennent :

i) des initiatives destinées aux personnes noires

Ministère de la Justice Canada : Évaluation de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle

Le gouvernement du Canada a investi 6,6 millions de dollars sur cinq ans, suivis de 1,6 million de dollars par année de façon continue à l'appui de la mise en œuvre des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle (ÉIOEC) partout au Canada. Les ÉIOEC sont des rapports pré-sentenciels qui

aident les juges chargés de déterminer la peine à mieux comprendre l'effet de la pauvreté, de la marginalisation, du racisme et de l'exclusion sociale sur la personne délinquante et son expérience de vie. Les ÉIOEC expliquent le lien entre les expériences vécues de racisme et de discrimination de la personne délinquante et la façon dont elles influencent sa situation, l'infraction commise et son expérience dans le système de justice. Le Budget de 2024 prévoit un montant supplémentaire de 8 millions de dollars sur cinq ans pour l'expansion des ÉIOEC partout au Canada et pour maintenir le fonctionnement des projets actuels de formation pour les personnes chargées des ÉIOEC et les spécialistes du système de justice.

Les ÉIOEC orientent les juges chargés de la détermination de la peine des désavantages et du racisme systémique auxquels doivent confronter les personnes noires et les autres personnes racisées, et peuvent recommander des solutions de rechange à l'incarcération ou des mesures de responsabilisation à la culture dans le cadre d'une peine d'incarcération. Les ÉIOEC ont été utilisées principalement pour les personnes noires délinquantes, adultes et jeunes, à l'étape de la détermination de la peine du processus pénal.

Le programme est offert dans les domaines suivants :

- les dépenses engagées par les régimes d'aide juridique provinciaux et territoriaux pour les ÉIOEC
- la formation de personnes qualifiées en vue de la préparation des ÉIOEC
- les cours de perfectionnement de carrière continus sur les ÉIOEC pour la profession juridique, y compris de l'information pour la magistrature et d'autres intervenants du système juridique

ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés

Service des poursuites pénales du Canada : Nouvelle ligne directrice : Les mesures de rechange : Guide du Service des poursuites pénales du Canada

Le Service des poursuites pénales du Canada a récemment mis à jour le chapitre 3.8, « Les mesures de rechange », de son Guide. Ces modifications visent à offrir plus de souplesse pour répondre aux changements juridiques et sociaux, car cette souplesse sert l'intérêt public pour remédier à la surreprésentation des groupes autochtones, noirs, racisés et marginalisés dans le système de justice pénale. À la suite de ces mises à jour, des solutions de rechange peuvent être utilisées pour des infractions si leur utilisation est conforme à la protection de la société et le maintien de la confiance dans l'administration de la justice. Les services de poursuite doivent également prendre des mesures pour remédier à la surreprésentation de certains groupes dans le système de justice pénale en restant vigilants pour reconnaître leurs propres préjugés afin qu'ils puissent être écartés et prendre en compte des antécédents et de la situation systémique de la personne accusée dans l'évaluation de la pertinence des solutions de rechange.

Ministère de la Justice Canada : Projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois apportant des modifications corrélatives à certaines lois

Le 29 mars 2018, le gouvernement a déposé le projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*. Le projet de loi C-75 a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Ce projet de loi a :

- modernisé et simplifié le régime de mise en liberté provisoire
- amélioré l'approche à l'égard des infractions contre l'administration de la justice, y compris pour les adolescents
- aboli la récusation péremptoire de jurés et modifié le processus de récusation motivée de jurés et permis à un juge d'ordonner la mise à l'écart d'un juré
- restreint la tenue des enquêtes préliminaires
- simplifié la classification des infractions
- élargi les pouvoirs en matière de gestion judiciaire des instances
- amélioré les mesures permettant de mieux lutter contre la violence entre partenaires intimes
- prévu des mesures additionnelles afin de réduire les délais dans le système de justice pénale et rendu le système de justice pénale plus clair et plus efficace
- rétabli le pouvoir discrétionnaire du tribunal en ce qui a trait à l'imposition de suramendes compensatoires

- facilité les poursuites relatives à la traite de personnes et a permis la confiscation de biens;
- supprimé les dispositions qui ont été jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Canada
- apporté des modifications corrélatives à d'autres lois

Ministère de la Justice Canada : Projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Le projet de loi C-5, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, est entré en vigueur le 17 novembre 2022. Ce projet de loi a abrogé les peines minimales obligatoires pour toutes les infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, ainsi que pour certaines infractions au Code criminel qui contribuent à la surreprésentation des Autochtones, des personnes noires et des membres des communautés marginalisées en détention. Il a également permis d'accroître le recours aux ordonnances de sursis, ce qui permet aux juges d'imposer des peines proportionnelles à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité de la personne délinquante. Enfin, il permet un recours accru à la déjudiciarisation précoce dans les cas de possession simple de drogues contrôlées et prévoit que les condamnations pour possession simple doivent être conservées séparément des autres dossiers de condamnation après une certaine période.

Ministère de la Justice Canada : Projet de loi C-40, Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications d'autres lois et abrogeant un règlement (révision des erreurs judiciaires) (Commission de révision des erreurs judiciaires)

Le projet de loi C-40, *Loi modifiant le Code criminel, modifiant d'autres lois et abrogeant un règlement (révision des erreurs judiciaires)* a reçu la sanction royale le 17 décembre 2024. Ce projet de loi a remplacé le processus de révision ministériel actuel relatif à des erreurs judiciaires sous le régime de la partie XXI.1 du *Code criminel* par un nouvel organisme indépendant ayant pour mandat d'examiner les demandes de révision qui lui sont présentées au motif d'erreur judiciaire a été commise dans une conclusion et un verdict. Par la création d'une commission indépendante chargée exclusivement de l'examen des erreurs judiciaires, le projet de loi C-40 vise à améliorer l'accès à la justice en facilitant et en accélérant l'examen des demandes présentées par des personnes potentiellement condamnées à tort. La commission éliminera les obstacles à l'accès pour les personnes présentant des demandes potentielles, y compris les Autochtones, les personnes noires et les membres des communautés marginalisées. La commission sera autorisée par la loi à mener des activités d'éducation juridique et de sensibilisation auprès des personnes présentant une demande potentielle, et disposerait de fonds pour apporter du soutien aux personnes présentant une demande dans le besoin. Un traitement plus rapidement des erreurs judiciaires contribuera à atténuer les effets dévastateurs qu'elles ont sur la personne condamnée, sa famille, les victimes et le système de justice dans son ensemble.

La nouvelle Commission d'examen des erreurs judiciaires sera composée d'un commissaire, qui exercerait sa charge à temps plein, et de quatre à huit autres commissaires, qui exerceraient leur charge à temps plein ou à temps partiel. Le projet de loi C-40 obligera le ministre de la Justice, en faisant ses recommandations de nomination aux postes de commissaires, à chercher à refléter

la diversité de la société canadienne et à tenir compte de considérations telles que l'égalité des genres et la surreprésentation de certains groupes dans le système de justice pénale, notamment les Autochtones et les personnes noires.

Conformément au projet de loi C-40, la Commission sera tenue d'examiner les demandes de révision le plus rapidement possible et de donner aux personnes présentant une demande des mises à jour quant à l'état de sa demande. Dans le cadre de son processus d'examen, la Commission comprendra la détermination de l'admissibilité de la demande, la tenue d'enquêtes relatives aux demandes de révision au motif d'erreur judiciaire et la décision d'accorder ou non une réparation. La Commission sera autorisée à ordonner la tenue d'un nouveau procès ou d'une nouvelle audience, ou de renvoyer une affaire à la cour d'appel si elle a des motifs raisonnables de conclure qu'une erreur judiciaire a pu se produire et si elle estime qu'il est dans l'intérêt de la justice de le faire. En prenant ses décisions, la commission tiendra compte, entre autres facteurs, des difficultés particulières auxquelles se heurtent les personnes présentant une demande qui appartiennent à certaines populations pour obtenir des mesures de redressement en cas d'erreur judiciaire, en accordant une attention particulière à la situation des personnes autochtones ou noires présentant une demande.

Ministère de la Justice Canada : Cadre sur l'état du système de justice pénale

Le ministère de la Justice Canada a créé le tout premier Cadre de surveillance de rendement pour le système de justice pénale du Canada en 2019. Le Cadre de l'état du système de justice pénale (« le Cadre ») expose les objectifs établis pour le système de justice pénale (résultats attendus), mesurés en fonction d'indicateurs nationaux clés. Le Cadre a été élaboré en se fondant sur des recherches approfondies, en consultation et en collaboration avec des partenaires du système de justice pénale, des intervenants, des spécialistes et d'autres Canadiens et Canadiennes.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à examiner le système de justice pénale, ainsi qu'à cerner, et à combler, les lacunes en matière de données qui entravent la prise de décisions fondée sur des données probantes. Le Cadre est présenté dans le Rapport sur l'état du système de justice pénale et dans le Tableau de bord en ligne et vise à :

- insister sur l'importance de disposer de données pertinentes au moment de prendre des décisions susceptibles d'avoir une incidence considérable sur la vie des Canadiens et Canadiennes
- améliorer la responsabilisation et la transparence au sujet du système de justice pénale pour les Canadiens et Canadiennes
- promouvoir un gouvernement ouvert en rendant les renseignements sur le système de justice pénale plus facilement accessibles
- cerner les lacunes dans les données qui limitent la capacité de surveiller le rendement du système de justice pénale
- donner suite au 30^e appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en surveillant et en évaluant les progrès réalisés afin de s'attaquer à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, et en publiant des rapports à ce sujet
- soutenir la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et les enjeux en matière d'accès à la justice
- soutenir la mise en œuvre de la Stratégie en matière de justice autochtone et de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires en vue de s'attaquer à la surreprésentation des peuples autochtones et des personnes noires dans le système de justice pénale

Ministère de la Justice Canada : Diversité au sein de la magistrature

En 2016, le gouvernement fédéral a apporté d'importants changements au processus de nomination des juges des cours supérieures, y compris plusieurs changements liés à la diversité des juges et à la diversité au sein des comités consultatifs à la magistrature (CCM). Les réformes de 2016 comprenaient les changements suivants :

- Les CCM existants ont été dissous et reconstitués pour être plus représentatifs de la diversité de leurs communautés locales.
- On a demandé aux entités responsables de la nomination de personnes pour siéger aux CCM ont été demandées de tenir compte de la nécessité de veiller à ce que les CCM soient représentatifs de la diversité du Canada. Il s'agit, par exemple, de l'Association du Barreau canadien et des divers barreaux provinciaux et territoriaux.
- Les membres du CCM qui représentent le public sont maintenant sélectionnés au moyen d'un processus de candidature ouvert qui vise à s'assurer que les CCM sont représentatifs de la diversité du Canada.
- L'ensemble des membres des CCM reçoivent désormais une formation sur la diversité, les préjugés inconscients et l'évaluation du mérite.
- Le questionnaire utilisé pour poser sa candidature à une nomination à la magistrature sollicite désormais des renseignements à déclaration volontaire sur les critères de diversité et comprend plusieurs questions ouvertes sur les expériences des personnes candidates qui ont façonné leur capacité à agir en tant que juge.
- Le Commissaire à la magistrature fédérale recueille et publie désormais des statistiques sur les personnes candidates à la magistrature et sur celles qui sont nommées.

Patrimoine canadien : Programme de contestation judiciaire

Le Programme de contestation judiciaire offre un soutien financier aux personnes et aux groupes au Canada afin de leur permettre de présenter devant les tribunaux des causes types d'importance nationale liées à certains droits constitutionnels et quasi constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne.

- Ces causes portent sur un large éventail de droits de la personne, au bénéfice des groupes vulnérables et racisés, des communautés minoritaires et des personnes qui cherchent à clarifier leurs droits.
- Le programme est administré de manière indépendante par l'Université d'Ottawa afin d'éviter les conflits d'intérêts, et des efforts sont déployés pour réduire les obstacles et assurer la visibilité et l'accès au programme.
- En raison du secret professionnel de l'avocat, la connaissance publique des causes particulières n'est divulguée qu'une fois qu'elles ont été traitées par le système juridique. Bien qu'il n'y ait pas d'ensemble de données précises indiquant l'incidence directe des causes financées sur des groupes particuliers, les avantages à long terme du programme comprennent la clarification des droits des groupes marginalisés et la contribution à un système de justice équitable et accessible.
- Chaque année, le Programme de contestation judiciaire vient en aide à des communautés ou à des initiatives ethniques, raciales ou religieuses en finançant des causes qui touchent aux questions de diversité et d'inclusion, car les communautés vulnérables cherchent souvent à faire valoir et à clarifier leurs droits au moyen de contestations judiciaires.

- Compte tenu des droits visés par le mandat du programme, il peut être présumé qu'une vaste proportion des bénéficiaires sont des membres de groupes vulnérables et racisés ou de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le programme touche indirectement toutes les personnes protégées par la *Charte canadienne des droits et libertés*, puisque les causes types financées visent à renforcer et à clarifier les droits constitutionnels et quasi constitutionnels, elles ont une incidence sur la jurisprudence canadienne.

Ministère de la Justice Canada : Commission du droit du Canada

La Commission du droit du Canada est un organisme indépendant qui fournit des conseils impartiaux au gouvernement fédéral sur des questions liées à l'amélioration, à la modernisation et à la réforme des lois canadiennes. D'abord établie sous le nom de Commission de réforme du droit du Canada en 1971, puis rétablie sous le nom de Commission du droit du Canada en 1997, la Commission est de nouveau opérationnelle depuis le 6 juin 2023. La Commission soutient les efforts que déploie le gouvernement du Canada en vue d'instaurer un système de justice plus inclusif, plus représentatif et plus accessible qui respecte les droits de la population canadienne marginalisée et protège les populations vulnérables. Le travail de la Commission visera à assurer un système juridique qui répond aux besoins changeants de la société canadienne. Il pourrait porter avant tout sur des problèmes complexes comme le racisme systémique dans le système de justice, les questions juridiques relatives aux changements climatiques, la réconciliation avec les peuples autochtones et les changements technologiques rapides à l'échelle mondiale.

Pilier 4 : services correctionnels

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a annoncé des initiatives et a fait des investissements pour s'attaquer au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires, ainsi que pour soutenir et améliorer les résultats des personnes noires incarcérées dans les établissements fédéraux. Les principaux investissements et initiatives comprennent :

i) des initiatives destinées aux personnes noires

Service correctionnel Canada : Antécédents sociaux des Noirs

Le projet pilote visant les antécédents sociaux des Noirs a été lancé en 2016 par un groupe de fonctionnaires noirs du SCC du district du Centre de l'Ontario pour aider à cerner les facteurs de risque, les défis en matière de réinsertion sociale et les moyens de soutenir les personnes délinquantes noires. Le projet pilote a été étendu à toute la région de l'Ontario en 2022, et le SCC envisage de le mettre en œuvre dans d'autres régions. Pour le moment, le projet pilote visant les antécédents sociaux des Noirs est réservé aux personnes délinquantes noires de sexe masculin. Il sera adapté et déployé pour les femmes en 2024 à 2025.

ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés

Service correctionnel du Canada : Cadre et mesures de lutte contre le racisme

Le Cadre et les mesures de lutte contre le racisme du SCC visent à s'attaquer au racisme et à la discrimination systémiques, ainsi que la surreprésentation des personnes noires, de la population canadienne racisée et des Autochtones dans le système de justice pénale.

Le SCC s'efforce de s'assurer que ses pratiques, ses politiques et ses initiatives s'attaquent aux causes profondes des inégalités afin de mieux soutenir les personnes noires, les Autochtones, et l'ensemble des membres des communautés racisées. Le SCC a élaboré un Cadre de lutte contre le racisme, qui consiste en un document évolutif, pour amorcer des discussions à l'interne et à l'externe sur les mesures prises par l'organisation pour s'attaquer au racisme, et ce, sur trois piliers : l'effectif, les personnes délinquantes et les intervenants. L'objectif de ce cadre est de créer une organisation qui soit plus inclusive, diversifiée, équitable et exempte de racisme.

Depuis 2010, le SCC bénéficie d'un solide Comité national sur l'équité en matière d'emploi et la diversité (CEED) qui organise et promeut des événements partout au pays pour favoriser la diversité. Des comités régionaux et locaux sont également en place pour mettre en œuvre des initiatives visant à favoriser et renforcer la diversité au SCC. En 2018, le SCC s'est vu décerner un prix d'excellence de la Fondation canadienne des relations raciales pour le travail accompli par le CEED.

Service correctionnel Canada : Comité consultatif national ethnoculturel

Depuis plus de 20 ans, le SCC bénéficie de l'engagement et de la sagesse de divers groupes, notamment de son Comité consultatif national sur les questions autochtones, de son Comité consultatif national ethnoculturel et de ses comités consultatifs de citoyens. Le travail de ces divers comités, y compris leurs conseils continus, est essentiel pour soutenir les personnes délinquantes dont nous avons la charge et la garde et pour les préparer à une libération sécuritaire et réussie dans nos communautés. Le Comité consultatif national ethnoculturel fournit depuis de nombreuses années des conseils sur les améliorations liées particulièrement aux personnes délinquantes noires.

Pilier 5 : libération conditionnelle, réintégration et réinsertion

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a annoncé des initiatives et a fait des investissements pour aider les personnes noires à bénéficier de la libération conditionnelle et de la réintégration à la société. Les principaux investissements et initiatives comprennent :

i) des initiatives destinées aux personnes noires

Commission des libérations conditionnelles du Canada : Audiences de libération conditionnelle adaptées à la culture

Les conseillers culturels des communautés noires de partout au Canada fournissent aux membres de la Commission des renseignements pour les aider à comprendre les facteurs systémiques ou contextuels qui peuvent avoir contribué à l'implication de la personne dans le système de justice pénale. Des audiences adaptées à la culture peuvent accroître la confiance dans le processus de libération conditionnelle pour les personnes noires qui y sont admissibles et constituent une mesure visant à éliminer les inégalités systémiques qui contribuent à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale.

ii) des initiatives globales qui appuient les communautés noires et autres communautés

Sécurité publique Canada : Cadre fédéral visant à réduire la récidive

Le Cadre fédéral visant à réduire la récidive cerne les facteurs déterminants qui influent sur les motifs de récidive et sur les moyens de favoriser une réinsertion sociale sécuritaire et réussie. L'objectif est de renforcer la sécurité publique par la réduction de la récidive, la prévention de la victimisation et la prise de mesures à l'égard de la surreprésentation des Autochtones, de la population noire canadienne et des membres d'autres groupes marginalisés au sein du système de justice pénale du Canada en vue de créer, en fin de compte, des collectivités plus sécuritaires. Le Cadre définit cinq thèmes prioritaires

qui sont nécessaires à la réinsertion des personnes délinquantes : le logement, l'éducation, l'emploi, la santé et les réseaux de soutien positif.

Le plan de mise en œuvre du Cadre a été publié en novembre 2023. Le plan de mise en œuvre décrit les mesures qui seront prises d'ici la présentation du premier rapport au Parlement en 2025. Les mesures initiales prévues dans le plan de mise en œuvre portent sur les programmes et les processus fédéraux, principalement celles du portefeuille de la Sécurité publique, afin d'apporter des changements là où ils sont nécessaires, et pour en améliorer l'efficacité. Le plan de mise en œuvre portera, dans un premier temps, sur les mesures de soutien adaptées à la culture pour aider à s'attaquer à la surreprésentation des personnes autochtones et noires canadiennes dans le système de justice pénale, ainsi que sur les mesures ciblant les collectivités et la transformation numérique.

Sécurité publique Canada : Retrait automatisé des casiers judiciaires

Le gouvernement du Canada s'engage à poursuivre sa réforme du programme de suspension du casier, notamment en le rendant plus accessible aux personnes qui ont purgé leur peine et qui respectent désormais la loi, surtout les personnes issues de groupes marginalisés et racisés. Cela permettrait de s'attaquer aux obstacles systémiques, promouvoir la réinsertion sociale et veiller à ce que le système soit juste et proportionnel. Dans le cadre de l'ancien projet de loi C-5, le gouvernement est déterminé à explorer davantage la possibilité de retirer automatiquement certains casiers judiciaires pour les infractions moins graves pour les personnes respectueuses de la loi. Le programme de retrait automatisé des casiers judiciaires est un programme par lequel un casier judiciaire serait conservé séparément et à part des autres casiers judiciaires, sans demande de la part de la personne, une fois qu'elle a purgé sa peine et que certaines conditions supplémentaires sont remplies, comme l'exige la loi. Un processus de mobilisation sur les paramètres canadiens éventuels d'un tel système a eu lieu du 21 avril au 21 juin 2022, et un rapport a été publié en août 2022.

Notes de fin

- 1 Lettre de mandat du ministre de la Justice et procureur général du Canada, le 16 décembre 2021, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du>
- 2 Statistique Canada. « Le Canada vu de près : ce qu'on peut apprendre des données désagrégées, 10 septembre 2020 (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-projet-reglementation-souple-lignes-directrices-homologation-medicaments-instruments-medicaux/ebauche-ligne-directrice-analyse-donnees-desagregees-essais-cliniques.html>
- 3 Affaires afro-néo-écossaises, Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. *Nous comptons : Plan d'action de la Nouvelle-Écosse en réponse à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine*, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], ansa.novascotia.ca/content/count-us-nova-scotias-action-plan-response-people-african-descent-2015-2024 (page en anglais, mais comprend un [lien PDF](#) vers un résumé du Plan d'action en français)
- 4 Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. *African Nova Scotian Justice Action Plan: What We Heard*, [fichier PDF], (PDF consulté le 13 mai 2024), novascotia.ca/just/publications/docs/african-nova-scotian-justice-action-plan-what-we-heard-report.pdf
- 5 Ministère de la Justice. « Le coût de la criminalité au Canada, 2014, 30 août 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/ccc2014/index.html
- 6 Sommet pancanadien des communautés noires, 26 février 2024. *Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale, « Déclaration d'Halifax », troisième édition*, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.blackcanadiansummit.ca/manifeste-pour-leradication-de-la-discrimination-raciale-declaration-dhalifax-troisieme-edition/
- 7 Institut de recherche en politiques publiques. *Repenser le système canadien de justice pénale*, 11 octobre 2018, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], irpp.org/fr/research-studies/repenser-le-systeme-canadien-de-justice-penale/
- 8 CIPAA, Institut canadien pour les personnes d'ascendance africaine, <https://cafcan.org/cipaa/>
- 9 REINHARDT, James M. « The Negro: Is He a Biological Inferior »? *American Journal of Sociology*, vol. 33, n° 2 (1927), p. 248-261.
- 10 WINKS, Robin, *The Blacks in Canada: A History*, 2^e éd., Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997; WALKER, James W. St. G., *The Black Loyalists: The Search for a Promised Land in Nova Scotia and Sierra Leone, 1783-1870*, Londres, Longman and Dalhousie University Press, 1976; TRUDEL, Marcel, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2009.
- 11 WINKS, Robin, *The Blacks in Canada: A History*, 2^e éd., Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997; HILL, Daniel G., *Black History in Early Ontario (1984-1985)*, 1984, Can Hum Rts YB 265; HILL, Daniel G., *The Freedom-Seekers: Blacks in Early Canada* (1981).
- 12 COOPER, Afua, *La pendaison d'Angélique : l'histoire de l'esclavage au Canada et de l'incendie de Montréal*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2007, 309 p.
- 13 WALKER, James W. St. G., *The Black Loyalists: The Search for a Promised Land in Nova Scotia and Sierra Leone, 1783-1870*, Londres, Longman and Dalhousie University Press, 1976.
- 14 Université du Nouveau-Brunswick et Archives virtuelles du Canada atlantique. *Les loyalistes noirs au Nouveau-Brunswick, 1783-1854 : Les concessions foncières au Nouveau-Brunswick*, 5 décembre 2014 (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], <http://atlanticportal.hil.unb.ca/acva/blackloyalists/fr/contexte/concessions.html>
- 15 Agence Parcs Canada. « Personnage historique national de Chloe Cooley. 22 février 2024, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], parcs.canada.ca/culture/designation/personnage-person/chloe-cooley; COOPER, Afua, « Acts of Resistance : Black Men and Women Engage Slavery in Upper Canada, 1793-1803 » (2007) 99 :1 *Ontario History*, p. 5-17.
- 16 Agence Parcs Canada. « Personnage historique national de Chloe Cooley. 22 février 2024, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], parcs.canada.ca/culture/designation/personnage-person/chloe-cooley
- 17 La *Fugitive Slave Act* a été adoptée aux États-Unis en 1850. Cette loi a permis la capture et le retour à l'esclavage des personnes qui avaient échappé à l'esclavage des États du sud vers les États du nord. Avant cette loi, les esclaves qui s'échappaient des États du sud vers les États du nord étaient considérés comme libres. Comme il n'y avait pas de surveillance, même les hommes noirs libres qui n'avaient pas été réduits en esclavage étaient en danger.
- 18 SCHWINGHAMER, Steve. « La couleur à la frontière canadienne : les fermiers noirs américains », Musée canadien de l'immigration du Quai 21, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], quai21.ca/recherche/histoire-immigration/fermiers-noirs-americains
- 19 WINKS, Robin, *The Blacks in Canada: A History*, 2^e éd., Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997; HILL, Daniel G., *Black History in Early Ontario (1984-1985)*, 1984, Can Hum Rts YB 265; HILL, Daniel G., *The Freedom-Seekers: Blacks in Early Canada* (1981).
- 20 KHAN, Aiman. « Africville: A Story of Environmental Racism ». Nouvelle initiative canadienne en histoire de l'environnement, 29 mars 2021 (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], niche-canada.org/2021/02/17/africville-a-story-of-environmental-racism/
- 21 HAREWOOD, Adrian. « Ontario's Priceville Was a Small, Thriving Black Community—until It Wasn't », *CBCnews*, 23 mars 2022 (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.cbc.ca/radio/ideas/priceville-ontario-black-history-1.6333960; DEROSE, Robert, et al. « Aller au "Canada" et en revenir : L'immigration des États-Unis par le chemin de fer clandestin (1840-1860) », Musée canadien de l'immigration du Quai 21, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], quai21.ca/recherche/histoire-immigration/immigration-des-etats-unis-chemin-de-fer
- 22 Christie c. *The York Corporation*, [1940] RCS 139.
- 23 WINKS, Robin. *The Blacks in Canada: A History*, 2^e éd., Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997; NZINDUKIYIMANA, Ornella et O'CONNOR, Eileen. « Let's (not) meet at the pool: A Black Canadian social history of swimming (1900s-1960s) », *Loisir et Société*, vol. 42, n° 1, p. 137-164 (2013).
- 24 Affaires afro-néo-écossaises, Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. « African Heritage Month Narratives: Week Three », (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], ansa.novascotia.ca/content/african-heritage-month-narratives-week-three#

- 25 Recensement de 2021.
- 26 Statistique Canada. « Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays ». *Le Quotidien*, 26 oct. 2022, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026b-fra.htm
- 27 Statistique Canada. « Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021. 13 janvier 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021011/98-200-x2021011-fra.cfm
- 28 Statistique Canada. « Étude : Scolarité et gains des populations noires nées au Canada », *Le Quotidien*, 22 août 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230822/dq230822a-fra.htm
- 29 Statistique Canada. « Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021. 13 janvier 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021011/98-200-x2021011-fra.cfm
- 30 Statistique Canada. « Statistiques du revenu d'emploi selon les groupes d'industries, la minorité visible, le plus haut niveau de scolarité, le travail pendant l'année de référence, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoire. 15 novembre 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810059901&request_locale=fr
- 31 Statistique Canada. « Étude : Scolarité et gains des populations noires nées au Canada », *Le Quotidien*, 22 août 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230822/dq230822a-fra.htm
- 32 MEN, F, ELGAR, FJ et TARASUK, V. « Food insecurity is associated with mental health problems among Canadian youth », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 75, n° 8 (2021), p. 741–748.
- 33 MEN, F, et al. « Association between household food insecurity and mortality in Canada: a population-based retrospective cohort study », *CMAJ*, vol. 192, n° 3 (2020), E53–E60.
- 34 UPPAL, Sharanjit. « L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », Statistique Canada, 14 novembre 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm
- 35 RANDLE, Jeff, HU, Zheren et THURSTON, Zachary. « Statistiques sur le logement au Canada : Expériences en matière de logement au Canada : les personnes noires en 2018. Statistique Canada, 22 novembre 2021, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/2021001/article/00006-fra.htm
- 36 Statistique Canada. « Au Canada, une personne sur quatre n'a pas les moyens d'assumer une dépense inattendue de 500 \$ », *Le Quotidien*, 13 février 2023, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230213/dq230213b-fra.htm
- 37 Infrastructure Canada. *Tout le monde compte 2020-2022 – Résultats du troisième dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance au Canada à l'échelle pancanadienne*, 26 janvier 2024, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/pit-counts-dp-2020-2022-results-resultats-fra.html
- 38 Statistique Canada. « Un portrait de Canadiens qui ont connu l'itinérance », 13 octobre 2022, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/1995-un-portrait-de-canadiens-qui-ont-connu-litinérance
- 39 Statistique Canada. « L'optimisme est en baisse au Canada : avoir des enfants ou des liens étroits avec une collectivité locale est associé à une perception positive de l'avenir », *Le Quotidien*, 17 mai 2022, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220517/dq220517d-fra.htm
- 40 CBC. « 23 Historical Black Canadians You Should Know » *CBCnews*, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.cbc.ca/news2/interactives/black-history-month/
- 41 CBC Radio. « Meet 7 Groundbreaking Black Scientists from the Past », *CBCnews*, 13 août 2021, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.cbc.ca/radio/quirks/black-scientists-history-1.5918964
- 42 HCDH. *Le HCDH et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024*, (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.ohchr.org/fr/racism/international-decade-african-descent
- 43 HCDH. *Les personnes d'ascendance africaine*, (page consultée le 18 février 2025), [en ligne], www.un.org/sites/un2.un.org/files/2019/12/pad_french.pdf
- 44 Premier ministre du Canada. « Du soutien pour les Canadiens noirs, aujourd'hui et demain, 7 février 2024 (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2024/02/07/du-soutien-les-canadiens-noirs-aujourd'hui-et-demain
- 45 HCDH. « Appel à contributions pour le rapport 2024 du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre du programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine », (page consultée le 13 mai 2024), [en ligne], www.ohchr.org/fr/calls-for-input/2024/call-inputs-2024-report-united-nations-secretary-general-implementation

